# L'AMI DU CLERGÉ

**Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur** 69e ANNEE (7e SÉRIE)

**Chan. R. DESVOYES, Codirecteur** N° 48. — 26 Nov. 1959

## Etudes récentes sur le Sacerdoce

Qu'est-ce qu'un prêtre ? En cette année 1959, toute consacrée au sacerdoce et placée sous le patronage lumineux du saint curé d'Ars, la question a été plus que jamais posée. C'est celle que se posait souvent J.-M. Vianney sous une forme ou sous une autre (« Le prêtre ne se comprendra bien que dans le ciel... » ; « Que le prêtre est quelque chose de grand ! S'il se comprenait il mourrait... ») ; celle dont, à longueur de vie — que ce soit dans les heures d'épreuves, quand monte la tentation du découragement et que les plus essentielles valeurs risquent d'être remises en question, ou dans les moments de consolation spirituelle et de grâces choisies, quand l'Esprit du Seigneur veut bien nous faire goûter aux plus pures joies de son amitié, — nous cherchons nous-mêmes la réponse, comme si nous n'arrivions pas à épuiser le contenu de notre sacerdoce. Car il est bien vrai que l'originalité et la richesse de celui-ci le rendent difficile à étreindre en des définitions et des formules.

Mais il reste possible, quand on ne peut pénétrer d'emblée au cœur de la place, d'en faire le tour autant de fois qu'il est besoin pour que s'écroulent les murs de Jéricho ; ou, si l'on veut une autre image, il reste possible de procéder par sapes et par sondages dans l'ample matière que représente la vie de l'Eglise au long des siècles, pour y trouver en fait et en acte ce qu'est le prêtre de Jésus-Christ. Il y a même place aussi pour des confrontations fécondes avec d'autres données étrangères au christianisme et venant de l'histoire comparée des religions.

Tel est bien le propos d'ensemble de deux livres que nous allons présenter ici. Le premier s'intitule **Etudes sur le sacrement de l'Ordre** [1], et rassemble les rapports présentés lors d'une session du Centre de Pastorale liturgique par de multiples auteurs qui sont tous autant de spécialistes réputés. Mgr Guyot, évêque de Coutances, en a écrit la préface et c'est de lui que nous avons emprunté l'expression « sondages » : il ne s'agit pas, en effet, d'une synthèse doctrinale, non pas surtout d'une œuvre spéculative, mais d'une série d'enquêtes positives à partir de points de vue très divers.

Le second a pris pour titre **La Tradition sacerdotale** [2] et veut être un hommage au saint curé d'Ars : peut-être l'amende honorable des théologiens, comme le suggère finement Mgr Fourrey, évêque de Belley, dans la préface, à l'égard d'un humble desservant qui s'est vu refuser un jour l'autorisation de publier quelques sermons ; mais à coup sûr l'étude de cette *Tradition vivante*, où s'insère à une place d'honneur la vie de saint J.-M. Vianney, et qui est pour la théologie le donné fondamental et le terrain privilégié de ses recherches, comme le souligne l'introduction. La Faculté de Théologie de Lyon, qui a pris l'heureuse initiative d'une telle œuvre, a groupé pour sa réalisation une pléiade excellente de collaborateurs autour de son savant doyen et de celui qui fut le « coordonnateur » de l'ensemble, M. l'abbé Mondésert, ancien professeur au Grand Séminaire de Belley. Le livre nous offre une série d'études dont l'éventail, quelque peu plus large que le précédent ouvrage, situerait assez bien celui-ci dans le genre « Mélanges » mais l'idée directrice reste singulièrement analogue : des « sondages — nous retrouvons ici aussi l'expression — dans la tradition et l'histoire du sacerdoce. »

Et c'est pourquoi aussi nous allons tenter de les présenter ensemble, passant de l'un à l'autre sans plus de différence.

* *

Qu'est-ce qu'un prêtre ? Pour prendre la question du plus loin, peut-on tirer quelque intelligence de notre sacerdoce d'une confrontation entre *Prêtre chrétien et prêtre païen ?* Pourquoi pas, car « pour un chrétien, qu'il soit protestant ou catholique, la référence de sa foi aux autres religions peut-elle avoir d'autre objet que de mieux lui apprendre ce qu'est sa foi ? » M. IDIART, attaché au Centre national de la recherche scientifique, conduit cette enquête en des pages très denses (*Etudes*, p. 325-365) et même difficiles pour qui ne serait pas vraiment au fait de la science des religions comparées. Il s'agit de savoir si notre sacerdoce est une survivance du paganisme en contradiction avec l'unique sacerdoce du Christ (comme le pensent bien des protestants) ou (comme le laisserait croire l'attitude de certains catholiques) une sorte de druidisme, sur qui l'on se repose pour se libérer soi-même de tout rapport gênant avec le divin. Or il faut d'emblée noter la distinction entre le sacerdoce-fonction et le sacerdoce - « corps constitué en un clergé ». L'existence de ce dernier est « caractéristique d'un certain état social » bien plus encore que d'un type déterminé d'attitude religieuse, sans d'ailleurs conditionner obligatoirement un degré de culture élevé.

Qui dit clergé, c'est-à-dire classe sacerdotale, dit aussi plus ou moins spécialisation, isotérisme, com-

[1] In-8, 446 p., 1200 fr. (Collection *Lex Orandi*, 22), Paris, Edit. du Cerf, 1957 ; cité : *Etudes*.
[2] In-8, 316 p., 1350 fr. (Collection Bibliothèque de la Faculté de théologie de Lyon, vol. 7), Le Puy, Edit. Xavier Mappus, 1959 ; cité : *Tradition*.

plication des formules et des rituels et, plus foncièrement encore, séparation du sacré et du profane. Le prêtre signifierait donc, selon toute apparence, tout autant qu'une immanence supplémentaire du sacré une désacralisation du monde où il vit. Si nous regardons sous cet éclairage le sacerdoce chrétien, on peut bien admettre que son organisation présente en un clergé « n'a jamais prétendu tenir *son détail* (c'est nous qui soulignons) de l'institution par Jésus-Christ. » Mais, dans l'hypothèse, il s'agira non de survivances païennes mais d'emprunts délibérés de formes reconnues par l'Eglise, aptes à véhiculer son message et dont aucune ne compromet l'origine authentiquement christique du sacerdoce.

D'autre part, une organisation poussée du sacerdoce en clergé présente une « tentation sociologique » permanente qui n'a pas besoin, pour s'expliquer, d'un appel à des survivances païennes. Il y a chez tout homme une propension trop naturelle, hélas, « à se garantir du sacré « gênant », à s'en débarrasser sur un spécialiste qui en fait son affaire » et chez nous, prêtres, une propension trop naturelle « à un cléricalisme spirituel, également actif, dans la simonie, dans la contrainte de conscience, dans l'orgueil de caste. »

Ecartée l'hypothèse des influences païennes, il faut encore reconnaître que notre organisation en clergé n'est pas due à l'état social contemporain du Christ ; elle est liée dès l'origine, et tout autrement que par une coïncidence, à l'institution même du sacerdoce chrétien.

Il reste à voir notre place et notre rôle dans la communauté chrétienne, à cette même lumière indirecte de l'histoire des religions et il s'impose ici de regarder d'abord le sacerdoce du Christ. Or nous savons par l'Epître aux Hébreux que le Christ est prêtre d'une façon tellement éminente et unique qu'aucune comparaison n'est possible avec un autre sacerdoce : « Si le vocable de « prêtre » a un sens, il ne peut être qu'un nom propre synonyme de Jésus - Christ, seul prêtre possible, seul prêtre existant, seul prêtre foncièrement et *totalement réel.* » Et si nous voulions à tout prix trouver au sacerdoce du Christ un équivalent approximatif dans les religions païennes, ce ne pourrait être qu'au niveau des *mythes.*

Ne nous offusquons pas du mot *mythe :* il n'est pas à prendre ici dans les sens dévalués qu'utilise le langage courant mais dans l'usage technique qu'en fait l'histoire des religions. Le *mythe* est « récit sacré des origines, fournissant l'explication génétique des êtres et des événements » sous l'image et l'expression anthropomorphique ; il est « l'histoires des archétypes ou plutôt leur présentation dramatique » en un temps et un lieu transcendants. L'archétype ? C'est le geste unique et efficace qui sert de loi et de modèle à toute réalité engendrée par lui. « Le monde que nous connaissons n'est qu'apparence, symbole, répétition dévaluée, existence contingente, subsistant seulement par sa référence constante au monde mythique des archétypes. »

Ce n'est pas porter atteinte à la révélation chrétienne que de voir le monde hellénistique accueillir l'Evangile et le comprendre en mettant en œuvre ses propres catégories et ne peut-on pas admettre que les âmes profondément religieuses du paganisme antique ont compris le sacerdoce du Christ comme « la réalisation en plénitude des espérances illusoires et douteuses exprimées par leurs mythes » ?

Si « l'archétype mythique engendre la répétition historique », le monde qui vieillit, qui ressent le contre-coup de toute infraction aux normes mythiques, a besoin d'un bain de jouvence qui lui imprime périodiquement un nouveau départ : ce bain de jouvence, c'est le *rite,* représentation gestuelle et réactualisation de l'archétype mythique.

Ceci dit, l'on ne peut qu'admirer « la *rencontre* du *Logos proféré* dans les alliances divines et du *Logos semé* dans l'inquiétude humaine » (ainsi le faisait saint Justin), admirer comment le Christ a non seulement accompli les prophéties juives mais comblé l'attente païenne. Il est l'unique, éternel et souverain prêtre, mais ce n'est rien lui ôter de cette triple qualité que « d'en faire l'archétype d'un sacerdoce rituel multiple ». Le rite chrétien a du reste « moins à refaire qu'à traduire » et plus à réactiver l'attention à la présence qu'à redonner la réalité à l'attente. « Si l'Evangile, qui témoigne, dit encore « *in illo tempore* », la liturgie, qui réalise, ne chante jamais que « *hodie* »,

La nécessité du rite chrétien ne vient pas de ce que l'œuvre du Christ serait fragile ou vieillirait, mais du fait du fidèle « qui a besoin de la représentation, dans son espace et dans son temps du mystère devant lequel il doit prendre personnellement position dans l'exercice psychologiquement normal de sa liberté dans la foi. » Aussi dirons-nous que « l'intercession du Christ siégeant à la droite du Père transcende l'histoire mais reste immanente à toute réalité mondaine et à tout événement, *habituellement* par le *sacrement* de son Eglise, *spécialement* par le *prêtre* qui répercute indéfiniment la présence active du Christ habitant parmi nous. »

On devine l'importance de ces pages pour l'intelligence du sacramentalisme chrétien. Dom Cassel, auquel on pense inévitablement en les lisant, les eût certainement goûtées.

* *

L'éminent exégète strasbourgeois, M. J. Schmitt, confronte avec grand profit *Sacerdoce judaïque et hiérarchie ecclésiale dans les premières communautés palestiniennes* (*Etudes,* p. 77-95) car de l'un à l'autre « la continuité ou tout au moins la progression s'avère certaine » et l'on est en droit de se demander dans quelle mesure il aurait pu y avoir dépendance et succession.

Il est pour le moins curieux, en effet, de constater dans les documents judéo-chrétiens les plus primitifs que contient le Nouveau Testament une tendance favorable au sacerdoce piétiste qui, après avoir fourni ses élites au judaïsme messianiste, garantit par son ralliement au Christ la continuité des deux alliances et procura, pour une large part, à la jeune Eglise les institutions dont elle avait besoin. Les documents de Qumrân sont extrêmement précieux à ce titre, en nous faisant mieux connaître « le véritable cadre judaïque du chris-

tianisme primitif, et d'abord le rôle exact tenu par les meilleurs éléments du sacerdoce juif dans la vie et dans l'organisation de certains milieux messianistes contemporains de Jésus et des apôtres. »

Dans la communauté de Qumrân prêtres et lévites ne sont pas seulement nombreux, ils constituent l'élite. Le sacerdoce est pour eux une « maîtrise de perfection » et il s'accompagne d'une « spiritualisation fort poussée de l'idée de sacrifice. » Or le sacerdoce de type qumrânien « semble bien avoir exercé une influence assez considérable sur la vie et d'abord sur la structure des premières églises judéo-chrétiennes. » La confrontation des textes de Qumrân avec certains textes néotestamentaires en fournit en tout cas plusieurs indications, fragmentaires et inégales, sans doute, mais néanmoins concluantes.

On note d'abord l'exact parallélisme du *mebaqqer* qumrânien et de l'*episcopos* chrétien. Alors que, pour expliquer celui-ci, l'on allait chercher jadis des antécédents ou des parallèles plus ou moins douteux dans certaines institutions païennes du monde hellénistique, désormais « au jugement de la critique, l'identité des deux institutions (*mebaqqer - episcopos*) est à ce point nette que la dignité réformiste est selon toute vraisemblance à l'origine de son homologue chrétien. »

Autre indication : l'idéal communautaire de l'église judéo-chrétienne (cf. par exemple Act., IV, 32 - V, 11 et Mat., XIX, 21) est d'une inspiration largement réformiste et même d'une saveur nettement qumrânienne et « ce sont des convertis venus du sacerdoce messianiste qui en apparaissent les promoteurs. »

Autres indications encore : si l'on compare Mat., XVIII, 1-35 avec le *Manuel de discipline* de Qumrân, on est conduit à y voir « un conglomérat où des thèmes, voire des morceaux d'un caractère judaïque sont comme mêlés à des traditions proprement évangéliques, et qui aura été formé par des chefs d'église familiarisés avec les habitudes et les idées communautaires de milieux au moins apparentés au groupement de Qumrân. » Enfin l'*Epître aux Hébreux*, par tout ce qu'elle nous laisse deviner ou pressentir de son auteur, de ses sources d'inspiration, de son thème, semble bien être « le document témoin de la rencontre, dans l'Eglise apostolique, des deux sacerdoces juifs, réformiste et officiel. »

En entrant dans l'Eglise, les membres du sacerdoce réformiste ont spontanément assumé une partie des fonctions ecclésiales : prédication du message et tâches de portée communautaire, liturgique et pastorale. Les chefs des premières communautés « sont, en un sens, l'incarnation de l'ordre eschatologique vu dans sa plénitude salvifique » et leurs soucis est la sauvegarde de la sainteté ecclésiale, à commencer par celle de leur propre perfection spirituelle.

* *

Etudier *le sacerdoce dans l'Orient chrétien*, même s'il s'agit d'églises séparées — et plus spécialement, comme c'est ici le cas (*Etudes*, p. 391-411), de l'église russe, c'est l'étudier, cette fois, « du dedans ». Le R. P. Dumont, directeur du Centre d'études « Istina », nous guide avec compétence dans cette étude et nous précise les points qui distinguent en ce domaine les traditions orientale et latine.

Le fait capital est la distinction, beaucoup plus grande que chez nous (elle ne va pas sans une certaine tension qui peut expliquer la part prise, un temps, par certains clercs dans le mouvement révolutionnaire russe) entre le clergé séculier ou paroissial, dit clergé blanc, et le clergé régulier ou monastique, dit clergé noir. Le clergé blanc est, sauf cas exceptionnels, un clergé marié et sa situation matérielle étant des plus modestes l'oblige généralement à travailler de ses mains en dehors de ses fonctions pastorales, pour subvenir à sa famille. Ces familles sacerdotales constituent une sorte de caste à l'intérieur de laquelle on se marie et où les fils deviennent prêtres à leur tour. L'un ou l'autre de ceux-ci peut d'ailleurs, en passant par une « académie ecclésiastique », faire carrière et accéder à l'épiscopat. Mais pour ce faire, il doit opter pour le célibat et entrer, au moins momentanément dans un monastère ; une fois évêque il continuera du reste à vivre, en sa demeure, dans une ambiance réellement monastique de fait et d'esprit.

C'est que le célibat, requis d'une part pour l'épiscopat, ne se conçoit pas d'autre part, en fait, autrement qu'à l'intérieur du cadre monastique : il faut donc être moine pour être évêque. Non pas certes que monachisme et sacerdoce aillent aussi régulièrement de pair que chez nous : on peut même dire que le moine n'est pas prêtre, sauf quelques-uns seulement qui, dans chaque monastère, accèdent au diaconat et au presbytérat pour les besoins de leur communauté.

Dans l'un et l'autre clergé les divers ordres, le diaconat surtout, ont gardé bien mieux que dans l'Eglise latine leur valeur propre et indépendante : ils ne sont pas réduits à n'être que des étapes vers le sacerdoce et d'autre part il ne serait pas reçu qu'un prêtre accomplît la fonction du diacre ou d'un clerc inférieur. La concélébration ne se réalise que chacun à son rang.

Le niveau spirituel du clergé n'est pas toujours très élevé. On peut en trouver plusieurs causes : les exigences concernant la prière individuelle sont toutes autres et relativement bien moindres qu'en Occident. Peut-être la vie conjugale pèse-t-elle aussi pour une part sur le degré de spiritualité du clergé blanc ? Toutefois on ne doit ignorer ni sa dignité de vie, ni à quelle ascèse il est tenu dans sa vie proprement conjugale par le fait de son devoir pastoral. En tout cas la considération et la confiance que lui accordent les fidèles ne souffrent pas de ce qu'il ait femme et enfants, contrairement à ce que nous sommes tentés de croire.

On pourrait se poser une question analogue au sujet du niveau intellectuel du clergé. Il est notable, en tout cas, que les laïcs soient associés beaucoup plus étroitement que nous le supposerions d'abord à la vie de l'Eglise, et qu'en particulier l'enseignement religieux soit totalement entre leurs mains, même dans les facultés de théologie.

Inutile d'ajouter que, chez les Uniates de tout rites, ces particularités de la tradition orientale ont eu tendance — tantôt plus et tantôt moins, selon le rite et les contingences historiques — à se dissoudre au contact de la tradition occidentale.

* *

Mais quelle idée se fait du prêtre le bon peuple de chez nous qui a souvent de si valables intuitions ? *Comment*, en particulier, *les chrétiens de France voient le prêtre*, c'est M. le chanoine BOULARD, aumônier de l'Action catholique rurale, qui le dégage d'une enquête lancée précisément dans ce but (*Etudes*, p. 371-390). A la vérité, la réponse est décevante quand elle vient de milieux déchristianisés ou peu fervents ; curieuse et instructive, malgré tout, pour le prêtre parce qu'elle est le reflet d'une mentalité qu'il faut connaître — pour la redresser — elle ne nous apprend rien de ce que nous cherchons, sinon qu'il ne faut pas prêter le flanc à certains jugements ni nous contenter de certains satisfecit, mais rayonner tellement la vérité d'une vie sainte que les préjugés tombent et que les horizons s'ouvrent à notre sujet.

Mais quand il s'agit de nos militants d'action catholique, les jugements sont dans l'ensemble d'une toute autre valeur objective ; le « sens chrétien » s'exprime en eux et ce *sensus populi* n'est-il pas un lieu théologique et un aspect de la vraie tradition catholique ? Or que disent-ils ? Ils disent leurs exigences et leurs besoins ; et à travers les unes et les autres se dessine la figure du prêtre selon le cœur du Christ : homme de Dieu, sérieux, profond et discret, à qui l'on peut se confier et qui comprend, soutient, fait monter les âmes, celui qui transpire le surnaturel et que l'on veut saint : « Je vais à la cure demander du plant de laitue, confiait un jour un non-pratiquant, j'ai besoin de flairer le Bon Dieu en causant avec notre curé... »

Il s'agit bien, précisément, encore du *sensus populi* dans ce « point de vue d'un laïc contemporain de Jean-Marie Vianney » sur *ce qu'on attend du prêtre* (*Tradition*, p. 233-240). C'est un écrit anonyme datant de 1806, jusqu'ici resté inédit, et qui, sous une forme allégorique passablement vieillie d'ailleurs mais d'une façon cependant bien attachante, nous décrit le souci d'union à Dieu et la charité au service du Royaume qui doivent être la loi de toute vie sacerdotale. Un seul regret nous vient en le lisant : celui que l'éditeur de ce manuscrit ne nous fasse rien savoir, contrairement à la bonne règle, de son origine et de son port d'attache actuel.

* *

La liturgie est aussi un lieu théologique, et même privilégié, exprimant la pensée et le cœur de l'Eglise, sa prière et sa foi. Le savant érudit qu'est Dom BOTTE consacre une étude à *L'ordre dans les prières d'ordination* (*Etudes*, p. 13-35). Avec beaucoup de mesure il se défend d'en tirer une théologie complète du sacrement, n'ignorant pas l'existence d'autres sources nécessaires à exploiter. Et il se limite d'une part, dans son objet, aux trois degrés majeurs (épiscopat, presbytérat, diaconat) et d'autre part, dans son champ de recherches, aux documents les plus anciens de Rome (*Tradition apostolique* d'Hippolyte et, beaucoup plus tardifs, *Sacramentaires léonien* et *grégorien*), d'Antioche (*Constitutions apostoliques*) et d'Alexandrie (*Sacramentaire de Sérapion*). Mais sur un terrain aussi délibérément restreint, combien riche demeure la moisson !

Le rite unique et universel est l'imposition des mains ; seule apparaît en plus l'imposition de l'évangile au cours du sacre épiscopal, d'abord en Syrie (fin IVe siècle) puis à Rome (fin VIe siècle). Les autres rites (onctions, tradition des instruments, etc.) ne datent que de l'époque médiévale et n'ont pas le caractère d'universalité du geste primitif.

Les formules qui accompagnent celui-ci traduisent évidemment « les affirmations de base qui se sont imposées les premières à la conscience de l'Eglise et se retrouvent partout. » Il apparaît à travers elles que l'évêque est le successeur des apôtres et le véritable grand prêtre de la Nouvelle Alliance, l'intercesseur par excellence et le médiateur des dons divins. La prêtrise associe de très près l'élu au sacerdoce de l'évêque sans préciser davantage cette participation (ce qui mérite attention) mais en notant catégoriquement sa dépendance à l'égard de celui-ci. Le diacre, pour sa part, ne participe pas, lui, au sacerdoce, mais il est consacré au service de l'évêque. Au reste, ces trois degrés sacramentels de l'ordre apparaissent « moins dans les détails des droits et des devoirs de chacun que dans la perspective de l'Eglise universelle », dont ils constituent l'armature essentielle. D'où le caractère collégial de l'ordre : l'évêque appartient à l'*ordo episcoporum* ; le prêtre « est agrégé au presbyterium qui assiste l'évêque dans son ministère » ; le diacre enfin, se définit par le service de l'évêque.

Ni les uns ni les autres ne se réduisent à être des « ministres du culte » malgré les appels des textes liturgiques à la typologie de l'Ancien Testament ; l'évêque est non seulement grand prêtre mais pasteur et docteur. Au reste, « l'ordination n'est pas simplement transmission de pouvoirs juridiques ou liturgiques : c'est un acte sacramentel qui confère une grâce de sainteté » ; elle donne l'Esprit-Saint et sa grâce ne se borne pas à « assurer la validité juridique ou sacramentelle de certains actes » ; elle met ceux qui la reçoivent à même « d'acquérir une sainteté qui puisse servir de modèle au peuple chrétien. » Le sacerdoce chrétien est d'ordre « charismatique et spirituel ».

Tel est également le sens d'une étude similaire de M. BÉRAUDY, Supérieur du Séminaire universitaire d'Angers, sur *Les effets de l'ordre dans les préfaces d'ordination du sacramentaire léonien* (*Tradition*, p. 81-107). Se limitant à l'analyse d'un seul document liturgique et seulement en ce qui concerne la grâce du sacrement conféré, l'auteur nous livre une doctrine minutieusement fouillée. On pourrait même lui reprocher une présentation dont le caractère schématique et scolaire devient un peu fastidieux, en même temps qu'un cadre de pensée parfois exagérément scolastique quand il s'agit d'étudier un texte liturgique des IVe - Ve siècles. Les conclusions n'en gardent pas moins leur valeur et recoupent, du reste, étonnamment celles

de Dom Botte : le ministère épiscopal est le plus haut degré de la hiérarchie et revêt un caractère collégial ; l'évêque l'exerce au nom de Dieu, au sein d'un ensemble vivant dont il est solidaire. La prêtrise est une participation au même sacerdoce que l'épiscopat ; elle lui est pourtant inférieure en ce sens que ceux qui l'exercent le font à titre d'auxiliaires et de suppléants, toujours par conséquent en dépendance de l'évêque et sans jamais se substituer à lui. Quant au diaconat, il n'est pas une participation au sacerdoce mais il se situe au service du sacerdoce et plus précisément de l'évêque dans les fonctions liturgiques.

« Dans les préfaces d'ordination du sacramentaire léonien, ces ordres sont distingués les uns des autres par leur situation propre dans l'Eglise et non par l'étendue du pouvoir que chacun d'eux confère sur les sacrements et la direction juridictionnelle. » Il y a pourtant possibilité de dégager des textes certaines données générales qui valent pour les trois ordres et qui sont à même de décrire le charisme des ordinations *in genere*, comme s'exprime l'auteur. Quelles sont ces données ? L'ordination est, de façon indissociable, une consécration qui rattache l'élu à l'Esprit-Saint et la collation d'une charge ministérielle. Elle confère également une grâce : non pas seulement une grâce de sanctification personnelle qui ferait du sujet un chrétien plus parfait, mais une grâce « liée intrinsèquement à la ministérialité » et qui « affecte l'ordinand dans son être même » : celui-ci ne peut plus « se situer par rapport à Dieu et par rapport à ses frères qu'en fonction de sa nouvelle situation, qui canalise et oriente ainsi son comportement religieux », et c'est toute sa vie chrétienne qui en est modifiée.

Il faut à présent revenir à Dom Botte pour étudier de plus près le *Caractère collégial du presbytérat et de l'épiscopat* que nous avions déjà noté, à la lumière des témoignages les plus anciens (*Etudes*, p. 97-124). Une « vision ecclésiale de l'ordre », nous dit-il très justement, est nécessaire à sa parfaite intelligence. A l'heure même, d'ailleurs, où l'on insiste avec bonheur sur le fait que les fidèles sont, eux aussi, l'Eglise, on doit moins que jamais minimiser cette autre réalité que c'est l'évêque qui fait l'Eglise. Dès le temps de saint Ignace d'Antioche, cela est clair, et saint Cyprien ne fera que mettre sa frappe à pareille assertion. C'est bien pourquoi il appartient toujours à l'évêque, s'il est présent, de célébrer l'eucharistie et, du baptême à l'ordre ou à l'onction des malades, de conférer les sacrements : « tous les anciens rituels sont des pontificaux », écrit Dom Botte en une vigoureuse formule ; comme c'est l'évêque qui enseigne, qui préside et qui dirige son peuple.

Or l'évêque a conscience de s'insérer dans un corps vivant et cohésif, l'*ordo episcoporum*. L'expression se prend d'une part en un sens historique ou, si l'on veut, vertical : l'évêque est un maillon dans une chaîne qui prend son attache dans le collège des apôtres et c'est la « succession apostolique » qui, dès le second siècle, fonde la vérité de l'enseignement avec son caractère de « tradition » continue. D'où l'éloquence émouvante des listes épiscopales.

Mais l'expression *ordo episcoporum* revêt aussi un autre sens, en quelque sorte horizontal, un sens hiérarchique : les évêques forment entre eux un collège qui assure l'unité catholique dans la foi et la charité. Au nom de cette unité, tous les évêques présents à un sacre épiscopal imposeront les mains à l'élu — et non seulement les trois que notre pontifical exige à l'heure actuelle — car il ne s'agit pas d'assurer là une validité sacramentelle mais d'affirmer une solidarité catholique. Au nom de cette unité ils se consultent, s'écrivent, se rassemblent pour marcher d'un commun accord, et le fait conciliaire n'a pas d'autre origine, essentiellement, que la simple « conscience qu'avait l'*ordo episcoporum* de l'unité de l'Eglise. »

Peut-être a-t-on parfois l'impression que l'histoire de l'Eglise n'a été qu'une longue suite de rivalités, de querelles, de scissions ? « C'est que nos manuels sont trop souvent du type de l'histoire-bataille. » En réalité la vie profonde de l'Eglise est toute autre et « les controverses ne sont que peu de chose si on les compare aux principes essentiels sur lesquels on est d'accord. » D'où vient donc cette unité dans l'espace et le temps sinon de l'apostolicité garantie par la succession et la cohésion collégiale des évêques ?

Dans chaque Eglise, un évêque ; mais, pour l'assister, des prêtres : non « pas des individus isolés, ayant chacun pour sa part une mission particulière », mais ici encore un collège, le *presbyterium* ; et non pas à côté de l'évêque avec des pouvoirs distincts, mais autour de lui, participant à son propre sacerdoce, concélébrant avec lui l'eucharistie, prêchant, réconciliant, administrant les sacrements, régissant les communautés éloignées, tout cela au gré des circonstances et des besoins. Les prêtres sont pour l'évêque des *con-presbyteri*, aptes à tout faire pour l'aider ou le suppléer.

Qu'on ne s'y trompe pas, pour autant : l'évêque n'est pas un simple *primus inter pares*, il est le vrai pasteur de son peuple, le prêtre reste dépendant de lui dans l'exercice de son sacerdoce, et les tendances presbytériennes d'un Aérius en Orient, d'un saint Jérôme en Occident ou, plus tard, des *Statuta ecclesiæ antiqua* n'ont jamais pu avoir raison de la saine et vraie tradition. Il est d'autant plus dommage que la spéculation théologique, du Moyen Age à nos jours, ait pris pour pivot de son étude sur le sacerdoce le presbytérat au lieu de l'épiscopat. « Une théologie du sacerdoce doit prendre pour point de départ l'*ordo episcoporum* » et notre époque s'en préoccupe remarquablement.

* *

Il y a toujours intérêt à connaître le sens premier d'un mot et comment il a évolué. Déjà l'abbé Long-Hasselmans, inspiré d'ailleurs par le R. P. de la Taille, avait écrit jadis des pages suggestives sinon pleinement satisfaisantes sur l'usage du mot *sacerdos* dans les premiers siècles de l'Eglise [3]. Le R. P. Gy, professeur au Saulchoir, nous livre

[3] On doit au R. P. Y. Congar, avec la publication de ces pages, d'excellentes et très positives remarques sur la thèse de l'abbé Long-Hasselmans. Voir la *Revue des sciences religieuses*, 1951.

à son tour (*Etudes*, p. 125-145) de très pénétrantes *Remarques sur le vocabulaire antique du sacerdoce chrétien* et plus précisément sur les termes *ordo* et *sacerdos* (et leurs familles : *ordinare, ordinatio, sacerdotium*) qui sont étrangers au Nouveau Testament en tant qu'ils traduisent la hiérarchie ecclésiastique.

*Ordo*, dans l'usage profane de la Rome antique, désignait des classes sociales : les sénateurs, les chevaliers, constituaient un *ordo* distinct l'un de l'autre et par rapport au peuple, *plebs* ou *populus*. A partir de Tertullien la langue des chrétiens adopte ce vocabulaire pour désigner le clergé (*ordo*) et les fidèles (*plebs sancta, populus*) au sein de l'Eglise. Plus tard, chez saint Léon par exemple, *ordo* s'applique aux divers degrés de la hiérarchie : le sous-diaconat, le diaconat, etc... sont ainsi des ordres. Le mot comporte une signification collective : ou entre dans un ordre, ou y prend place. A l'époque du bas-empire, en même temps que le clergé trouve place dans l'échelle rigoureusement hiérarchisée des fonctionnaires impériaux, *ordo* rencontre enfin facilement, comme synonyme, un autre terme : *dignitas*.

Rien de tout ceci n'est vain pour la réflexion théologique. Au XII^e^ siècle, en effet, se forge un vocabulaire très technique où les mots *ordo* et *dignitas* reçoivent, avec Hugues de St-Victor et Pierre Lombard, une signification nouvelle et distincte dont le succès va s'affirmer très vite. Une distinction analogue s'établit en outre entre *ordinare*, *consecrare* et *benedicere*. Et cette technicité du vocabulaire va se mettre au service d'une théologie selon laquelle l'épiscopat n'est pas un ordre mais une dignité et selon laquelle, encore, on ordonne un prêtre mais on consacre un évêque et l'on bénit un abbé.

Très récemment, toutefois, et à plusieurs reprises, Pie XII a remis en circulation le vieux sens du mot *ordo* avec sa portée collégiale et sa fonction organique au sein de l'Eglise, le restituant à l'épiscopat : l'épiscopat est un ordre. Aux théologiens d'en faire leur profit !

Quant au mot *sacerdos*, la courbe de son évolution est autrement plus ample encore. Le R. P. Gy la dessine selon une méthode régressive, remontant du présent aux origines, et cela n'est pas sans avantages quand il s'agit d'abord de mettre en évidence l'immuable réalité sous ses développements. Utilisons-le, en nous permettant cependant d'adopter la marche inverse, celle qui est la vraie marche des faits, des origines au XII^e^ siècle et qui laisse mieux voir l'évolution qu'a subie le mot.

On notera au préalable que la conscience d'un sacerdoce ou d'une fonction sacerdotale n'était pas rivée à l'emploi du mot *sacerdos* ou de son pendant grec *hiereus*. Ellle se manifeste facilement sans eux : ainsi quand Hippolyte de Rome nous dit que le diacre, à la différence du prêtre, *non in sacerdotio ordinatur*, il est clair qu'il attribue le sacerdoce à celui-ci. Et ceci noté, on constate l'emploi de nos termes appliqués à la hiérarchie chrétienne à partir du II^e^ siècle en dépendance d'une typologie vétérotestamentaire, sans doute, mais aussi en liaison étroite avec la conscience du caractère sacrificiel de la célébration eucharistique. A cette époque, toutefois, et plusieurs siècles durant, les termes *sacerdos* ou *hiereus* sont pratiquement réservés à l'évêque et non pas au prêtre (sauf exceptions qui ne font que souligner la règle massive) : le prêtre est dit tout simplement *presbyter* ; le *sacerdos*, sans plus, c'est l'évêque. Ceci, encore une fois, ne veut pas dire que le sacerdoce du prêtre est ignoré et l'on en trouve même à l'occasion des affirmations péremptoires ; mieux : au V^e^ siècle prendra corps la notion du « sacerdoce du second ordre » empruntée du reste à II Reg., XXIII, 4 (et non 42), et déjà se fait sentir le glissement qui fera passer de l'évêque au prêtre le mot *sacerdos*.

Un tel glissement s'effectue à l'époque mérovingienne avec un certain décalage entre Rome et la Gaule, celle-ci à l'avant-garde, celle-là plus lentement et avec une certaine résistance dans les textes liturgiques. Ce sera chose faite à l'âge carolingien et qui va jusqu'à l'inversion : dans une expression comme *episcopi* et *sacerdotes*, les *sacerdotes* désignent les *presbyteri* et si l'évêque, certes, reste *sacerdos*, l'usage est tellement en train de se perdre qu'un saint Pierre Damien, au XI^e^ siècle, éprouvera le besoin de le justifier. En tout cas, « l'idée que le prêtre est *sacerdos* par participation à l'évêque a pratiquement cessé d'être active. » Sans doute la réflexion sur le pouvoir de consacrer l'eucharistie aura-t-elle beaucoup servi pareille évolution.

Qu'on nous permette d'ajouter la remarque suivante aux excellentes observations de l'auteur. La difficulté de nous exprimer sur ce terrain dans nos langues modernes n'est pas illusoire : nous ne possédons que le mot *prêtre* pour traduire à la fois *presbyter* et *sacerdos* ; et ce mot implique même pour nous, par priorité l'idée de sacerdoce au point que nous parlerons des prêtres païens ou juifs et du Christ prêtre, ce qui, à la réflexion, apparaît une gageure. La raison en est que nos langues se sont formées du latin à une époque où nos contrées étaient entièrement converties et où l'on n'avait plus sous les yeux qu'un seul sacerdoce, le sacerdoce chrétien ; à une époque, en outre, où, dans le concret, le peuple chrétien, du fait de la multiplication des paroisses et du développement des institutions ecclésiastiques, n'avait habituellement sous les yeux, pour représenter le sacerdoce, que des *presbyteri* ; à une époque, enfin, où, comme le notait le P. Gy, le terme *sacerdos* avait fini par ne plus s'appliquer qu'au *presbyter*.

* *

« Qu'est-ce qu'un prêtre ? » demandions-nous, au début de ces lignes. A cette question, l'étude de la littérature patristique offre une nouvelle possibilité de réponse et le R. P. DANIÉLOU, professeur à l'Institut catholique de Paris, s'engage dans cette voie avec toute sa compétence de patrologue (*Etudes*, p. 147-160), en dessinant pour nous *Le ministère sacerdotal chez les Pères grecs*. A la vérité ce serait une erreur, commise assez souvent, d'aborder la définition du sacerdoce sous l'un quelconque de ses aspects particuliers, cultuel, missionnaire ou autre. Il faut d'abord chercher sa fin et il apparaît aussitôt que le ministre est « serviteur de l'écono-

mie du salut » ou, comme le dit saint Paul (I Cor., IV, 1), « dispensateur des mystères de Dieu » ; notre sacerdoce va donc se définir « en fonction d'une théologie du mystère » — du mystère au sens paulinien, évidemment — c'est-à-dire du dessin salvifique de Dieu, de l'histoire du salut [4]. C'est bien ainsi que l'entendent un Grégoire de Nazianze, un Chrysostome, un Denys-l'Aréopagite, quand ils insistent à la fois sur la grandeur divine que revêt l'œuvre du salut et sur la coopération effective que le ministre apporte à cette œuvre.

Mais comment le ministère sacerdotal se présente-t-il dans sa réalité concrète aux yeux des Pères grecs ? La multiplicité des termes démontre la diversité des types. Alexandrie mettait l'accent sur la proclamation de la Parole, Antioche sur la fonction sacrificielle, Jérusalem et Rome sur la présidence et la direction de la communauté. Mais ces aspects divers n'empêchent pas le ministère d'être substantiellement un, partout dans l'Eglise ; ils expriment simplement « la dispensation des mystères ».

A côté des Grecs il n'est que juste de placer les Latins, un Grégoire le Grand par exemple, malgré son humble protestation (« ils avaient tellement mieux ! ») quand il apprit que son *Liber regulæ pastoralis* venait d'être traduit en grec. Aussi bien voici M. G. HOCQUARD, professeur à la Faculté catholique des Lettres de Lyon qui, dans une étude (*Tradition*, p. 143-167) parallèle à celle du R. P. Daniélou, dégage de cet écrit du grand pape *L'idéal du pasteur d'âmes selon saint Grégoire le Grand*. L'importance du *Liber regulæ pastoralis* fut immense on le sait, pour tout l'Occident et M. H. ne se fait pas faute de noter avec précision l'étendue de son rayonnement sur le Moyen Age commençant.

Il y a là tout un traité de vie spirituelle. Mais s'adressant à des pasteurs, des évêques, il veut qu'ils prennent tout d'abord conscience des conditions de leur vocation et des exigences de leur tâche ; qu'ils professent ensuite dans leur vie personnelle cette parfaite *rectitudo* qui leur permettra d'être un modèle pour les autres et qu'ils puisent à la source, c'est-à-dire dans la Sainte Ecriture et dans les exemples des saints Pères, la science des choses spirituelles. On ne résume pas le livre de saint Grégoire : il faut le lire malgré le luxuriant symbolisme qui, à notre goût, l'encombre et risque de dérouter un moderne. Dès sa parution, en tout cas, et pendant des siècles, le *Liber regulæ pastoralis* a formé des générations de clercs : cela ne mérite-t-il pas le respect et ne suscite-t-il pas en nous le désir de l'ouvrir à notre tour ?

[4] Le R. P. Daniélou trouve ici l'occasion de prendre position contre l'interprétation casélienne de certains textes de saint Jean Chrysostome à propos desquels G. Fittkau (*Der Begriff des Mysteriums bei Johannes Chrysostomus*, Bonn, 1953) aurait « définitivement montré » qu'elle n'était pas fondée. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer une discussion sur ce point. Disons seulement que le travail remarquable de Fittkau représente un apport dont la pensée casélienne doit tenir compte et elle le fait avec beaucoup d'objectivité, sans que l'essentiel en soit entamé. Au reste Fittkau lui-même ne va pas sans avoir besoin de quelques mises au point et nous avons de bonnes raisons de savoir que Dom Neunheuser, le savant théologien de Maria-Laach s'y emploie avec perspicacité.

Saint Grégoire y monnaie pour les autres sa profonde expérience de la misère humaine et de la vie chrétienne, toute sa connaissance du monde, de l'âme et de Dieu et son livre se présente « comme une dialectique de la présence et de l'absence..., du détachement de ce monde et du désir de Dieu. » Mais alors il ne dispense plus seulement un enseignement, il livre un témoignage...

* *

...Un témoignage et ceci nous amène aux notations qui vont suivre. « La vraie tradition, disait Dom Botte (*Etudes*, p. 119), ne se trouve pas exclusivement dans des énoncés intellectuels » et dans des traités ; « elle se concrétise dans des attitudes, dans des usages, dans des faits, dans des institutions. » Mieux que dans des théories la conscience qu'a l'Eglise de son sacerdoce se manifeste dans sa vie : sa prière, son droit, la sainteté de ses membres..., disons qu'elle se manifeste « en acte ».

Ceci mérite d'être mis en exergue alors que nous abordons les pages que l'éminent doyen de la Faculté de Théologie de Lyon, Mgr JOUASSARD, intitule : « *Pour une étude du sacerdoce au temps des Pères* » et qui sont probablement le sommet du livre où elles s'insèrent (*Tradition*, p. 109-125). Elles nous apparaissent non seulement comme un modèle de finesse dans l'intelligence des textes mais comme une belle leçon de méthode. La dense érudition des notes qui y sont jointes et qui ouvrent des perspectives en bien d'autres domaines que celui de l'Ordre, décuple encore leur intérêt. Aussi voulons-nous y revenir, encore que *l'Ami* en ait déjà rendu compte dernièrement [5].

Les traités sur le sacerdoce (ou ce qui peut en tenir lieu) sont rares et tardifs dans la littérature patristique. Encore ne faut-il pas y chercher un enseignement exhaustif sur le sujet. Ce n'est d'ailleurs pas un cas unique : longtemps il n'y eut pas de manuel de liturgie ni de rituel pour l'administration des sacrements ; pas de code ni formules strictement normatives ; pas même de *credo* rédigé *ne varietur* ; pendant plusieurs décades pas d'Ecriture autre que l'Ancien Testament et pas de canon scripturaire avant la fin du IIe siècle, pas d'interprétation et de commentaire autres qu'oraux. A-t-on assez remarqué combien occasionnels sont les renseignements qui nous parviennent de cette période, en ces domaines ? « C'est grand hasard précisément que nous ayons par saint Justin une description de la synaxe romaine vers le milieu du second siècle » et il nous faut beaucoup d'attention et de perspicacité pour recueillir de-ci de-là des allusions (comme Mgr Jouassard l'a fait un jour en ce qui concerne la doctrine du baptême au second siècle [6]) capables de nous suggérer un peu de ce que nous voudrions savoir sur ces époques.

Et a-t-on jamais vraiment « réalisé » comment faisaient les prêtres des premiers siècles chrétiens pour être, dans ces conditions, fidèles à leur tâche ? Tout reposait sur la tradition orale : et les paroles

[5] No 38, 17 septembre 1959, p. 274 de la couverture.
[6] *Témoignages peu remarqués de saint Irénée en matière sacramentaire*, dans *Recherches de science religieuse*, 1954.

du Seigneur et l'interprétation de l'Ancien Testament en fonction de celles-ci, et les symboles de foi baptismaux, et les épiclèses liturgiques et les rites sacramentels. Sur ce dernier plan, en particulier, il n'existait d'autre possibilité d'initiation pour un prêtre que dans la pratique même et dans l'exemple des Anciens à l'école desquels il se mettait et sur lesquels il se modelait. « Telle est donc la voie par laquelle le sacerdoce, dans le fait, s'est transmis alors, de successeurs en successeurs des apôtres, la voie de l'imitation », une fois l'imposition des mains donnée. Redire ce qu'on avait soi-même entendu dire d'une bouche autorisée, refaire ce qu'on avait vu faire auparavant d'un geste qualifié, reproduire fidèlement selon l'esprit — sinon toujours selon les mots, en ces âges où l'improvisation était encore la pratique courante, telle était la règle d'or de la tradition en acte. Et dans cette imitation des anciens se traduisait l'imitation du Christ lui-même, aussi consciente et totale que celle des apôtres à l'égard du Maître, d'ailleurs : car l'imitation ne se bornait pas à quelques mots ou quelques gestes mais allait jusqu'à l'âme et embrassait la vie entière, une loi de sainteté.

Aussi, pour connaître mieux ce que pouvait être le sacerdoce aux temps des Pères, convient-il de regarder ceux d'alors qui nous en ont laissé la meilleure image et « nous connaissons beaucoup de prêtres de l'antiquité, beaucoup d'évêques, quantité de saints personnages à ce titre-là. » Le théologien, ici, trouve une ample matière à exploiter.

Précisément voici, avec saint Augustin, l'une des plus belles figures sacerdotales de l'antiquité qu'il nous soit donné de contempler et nul n'était mieux qualifié pour nous faire connaître sous ce jour *Le saint évêque d'Hippone* que M. l'abbé JOURJON, professeur à la Faculté de Théologie de Lyon, un spécialiste des études augustiniennes, dont la thèse sur *L'évêque et le peuple de Dieu selon saint Augustin*, une étude de théologie pastorale, a été très remarquée. Il a écrit ces pages (*Tradition*, p. 127-141), ajouterons-nous, avec une élégance de style et une ferveur de sentiment admirables.

Il faut faire trois parts dans la vie d'Augustin, et non pas seulement deux comme on a coutume de le dire. Il y a l'Augustin d'avant le baptême, évidemment, celui qui s'était élevé par son talent au-dessus de sa condition native, qui voulait faire carrière et qui, dans son péché, ne fut ni vulgaire ni odieux. Et il y a l'Augustin converti, qui se donne au Christ : il a rencontré sur sa route des prêtres qui ont marqué sa vie de façon déterminante, Simplicianus qui fut un peu l'abbé Huvelin de cet autre Charles de Foucauld, et Ambroise le grand évêque, qui le baptisa. Dieu sait quel souvenir il leur garda ! Mais, chose curieuse, rencontrant en eux très concrètement le sacerdoce, cependant « l'idée n'est pas un instant venue à Augustin d'imiter, en devenant ce qu'ils sont, les prêtres qui l'ont conduit là où il est. » Ce qu'il cherche, c'est à pousser le plus loin possible la logique de son baptême et de vivre en moine, cultivant avec soin l'*otium sanctum* au nom de la *caritas veritatis*.

Mais voici le troisième Augustin : le prêtre et l'évêque. Il a été conduit où il ne voulait pas aller et son ordination, son ministère pastoral, bouleversent sa vie antérieure, lui apportant « des dimensions nouvelles, des découvertes inattendues », et il s'y engage à fond pour son peuple en sacrifiant ses propres préférences et jusqu'aux préoccupations stylistiques du rhéteur. C'est alors qu'Ambroise de Milan devient son modèle et qu'il s'y réfère « comme on se réclame d'un canon ou de statuts synodaux »; avec, du reste, toutes les adaptations nécessaires : « il ne s'agissait pas de répéter Ambroise en Afrique mais de renouveler à Hippone pareille fidélité aux devoirs d'une charge. » Et la fidélité d'Augustin n'était pas un enchaînement au passé : le sacerdoce qu'ils avaient en commun les a obligés l'un et l'autre « à mettre en lumière une grâce de Dieu qui leur est aussi propre et personnelle que le caillou blanc de l'Apocalypse. »

Inévitablement on pense au curé d'Ars et à l'abbé Balley qui fut en quelque sorte son « maître des novices », son initiateur à la vie pastorale, son professeur de théologie et son modèle de vie spirituelle. Le saint curé d'Ars ! Il est, lui aussi, de cette lignée de prêtres qui, des apôtres à nos jours, nous livrent la véritable image du sacerdoce ; il s'insère — et à quelle place ! — dans la plus authentique et la plus vivante tradition.

« Qu'est qu'un prêtre ? » demandait-on plus haut. La réponse est là : venez et voyez. Ceci vaut pour le théologien en quête d'une belle synthèse doctrinale. Ceci vaut pour tout prêtre en quête d'un idéal de vie à réaliser. Ceci vaut surtout, peut-être, ainsi que l'insinuait Mgr Jouassard (*loc. cit.*, p. 124), pour le jeune clergé d'aujourd'hui qui « a tellement le désir d'être d'abord et avant tout en harmonie avec le monde où il vit, donc d'être neuf, puisque ce monde se renouvelle ou presque, chaque matin. » Noble ambition, mais qui ne doit pas nous couper de nos prédécesseurs ni nous faire oublier que « le christianisme est essentiellement affaire de Tradition, autant que de nouveauté, et plus sans aucun doute de cela que de ceci. »

C'est tout le sens des pages (*Tradition*, p. 269-299) écrites par le R. P. MELLET, O. P., professeur à la Faculté de Théologie de Lyon, qui nous résume, évoquant un livre célèbre, *Le vrai journal d'un curé de campagne*. Le titre se justifie par cette foule de « mots » qui sont tombés de la bouche du saint curé et aussi cette foule de faits qui meublent sa vie. Les uns et les autres sont marqués au coin de la plus pure authenticité et l'auteur les organise autour des quelques thèmes centraux (vocation du prêtre, homme de Dieu, pasteur des âmes, ami de l'Epoux) qui devraient définir la vie de chaque prêtre.

Nous ne résumerons pas ces pages : c'est impossible. Aussi bien tous connaissent la vie quotidienne du saint curé d'Ars : toute une littérature s'est occupée de lui et il est d'excellents livres parmi les plus récemment parus à son sujet. Mais il faut avouer que la synthèse réalisée par le R. P. Mellet, en une trentaine de pages sur ce qu'on pourrait appeler la conscience sacerdotale du curé d'Ars, est admirablement stimulante. Pourtant le théologien peut y voir une lacune. Saint J.-M. Vianney s'insère dans la grande Tradition catholique ; mais il est aussi de son temps, et

ceci définit chez lui certaines limites. Nous n'avons pas à nous féliciter, à présent, qu'on lui ait refusé l'*imprimatur,* ni à nous gausser de ses prétendues ignorances. Mais si l'on veut, sans parti-pris dans un sens ou dans l'autre, lui donner la place qui lui revient dans l'histoire de la pensée et de piété chrétiennes, il faut noter, à côté d'intuitions remarquables, l'inconsistance théologique de certains aspects de sa dévotion. C'est le cas, par exemple, de la piété eucharistique qu'il doit à son milieu, comme le note très bien le R. P. Mellet. Pleurer en recevant le viatique parce que c'est la dernière fois qu'il se nourrit de l'eucharistie, cela paraît invraisemblable quand c'est la communion au Verbe qui l'attend dans la lumière : qu'on songe à la dernière strophe de l'*Adoro te...*

Ces limites — qui sont celles du XIX[e] siècle dans son ensemble et non pas, à proprement parler, celles du curé d'Ars — n'enlèvent du reste rien à la sainteté de ce dernier. Bien au contraire, oserait-on dire, car c'est un grand sujet d'admiration que de voir comment les âmes fidèles à la grâce savent faire un festin des moindres miettes de vérité qui sont à leur portée. Le R. P. Mellet est tout qualifié pour nous donner sur ce point l'étude que nous souhaitons et qu'il a lui-même si bien amorcée.

(*A suivre*) J.-C. DIDIER.

# ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta Apostolicæ Sedis,* fin 1958 et 1959)

### Actes de S. S. Pie XII

ENCYCLIQUES. — *Meminisse juvat,* 14 juillet 1958 ; prescrivant des prières publiques pendant la neuvaine préparatoire à la fête de l'Assomption. — *Ad Apostolorum Principis,* 29 juin ; aux évêques et chrétiens de Chine : exhortation et normes à suivre.

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 16 déc. 1957. La préfect. Ap. d'Urawa (Japon) devient diocèse. — 2° 29 déc. Formation du dioc. de *Guaranda,* de territoires pris à celui de Riobamba (Equateur). — 3° 14 janvier 1958. Formation des dioc. de *Palmas* et de *Xapecoa,* pris sur la Prélature de Palmas, supprimée, et le dioc. de Laga (Brésil). — 4° Même date. Nouvelle Prélat. nullius de *Caroline au Brésil,* prise sur celle de S. José de Grajahu. — 5° 16 février. Du dioc. d'Espirito Santo (qui devient archidioc. métropolitain) sont détachés des territoires qui forment les nouveaux dioc. de *Victoria* et de *Cachoëira* (Brésil). — 6° Nouveau dioc. de *Matamore* pris sur celui de la Cité Victoria (Mexique). — 7° 24 févr. 1958. La Préf. Ap. de Thakhek (Laos) devient Vic. Ap. — 8° Nouv. Préf. Ap. de *Doruma,* prise sur le Vic. Ap. de Niangara. — 9° La Préf. Ap. de *Tanga* (Tanganika) devient diocèse. — 10° 18 mars 1958. Nouveau dioc. d'*Acapulca* (Mexique) pris sur celui de Chilapa. — 11° 15 mai. Nouv. Prélat. nullius de *Tarma,* prise sur les dioc. de Huanuco et de Huancayo (Mexique). — 12° Nouv. Prélature de *Huaria,* prise sur les dioc. de Huanuco et de Huaraz. — 13° 7 mai 1958. Le Vicar. Apost. de la Guyane hollandaise devient le dioc. de Paramaribo. — 14° 15 mai. Nouveau dioc. de *Huacha,* pris sur ceux de Lima et de Huara (Pérou). — 15° 25 mai. De *Miami,* pris sur celui de St-Augustin (U.S.A.). — 16° 23 juin. *a*) de *Ariana,* pris sur celui de Gulu (Ouganda) ; *b*) de *Ouahigouya,* pris sur celui de Koudougou (A. O. F.). — 17. 19 avril 1958. D'*Apparitiopolis* pris sur ceux de Sao-Paulo et de Tauba (Brésil). — 18. 28 avril. De *Hyderabad* en Pakistan, pris sur celui de Karachi. — 19° 24 mai. De *Maturina,* pris sur celui de Bolivar. — 20° 10 mai 1958. Un exarchat Apost. est constitué en Australie pour les fidèles ruthènes du rite byzantin. — 21° 19 mai. Le dioc. de Zamboanga (Philippines) devient église métropolitaine. — 22° 23 juin. Le Vic. Apost. de Seoul (Corée) se dédouble en ceux de Cheong-ju et de Daijeon. — 23° 7 juillet. Un collège de chanoines est institué en l'église métrop. de Bahia-Blanca (Argentine). — 24° 10 juillet. L'Exarch. Ap. de Philadelphie (U.S.A.) devient siège métrop. ; celui de Stamford devient éparchie ; les deux constituent une province ecclés. — 25° 21 juin 1958. Nouveau dioc. de *Maracaya,* pris sur ceux de Caracas et de Calabozo (Venezuela). — 26° 23 juin : *a*) de *Umahia,* pris sur celui de Oweri (Nigeria) ; — *b*) 23 juin. Nouv. Préf. Ap. de *Volksrusta,* prise sur les dioc. de Lydenbourg, Bremersdorp et de Durban. — 27° 12 juillet. La Préf. Apost. de Sulu (Philippines) devient le Vic. Ap. de *Ioloa.* — 28° 30 juillet. Nouv. prélature nullius de *Ayaviria,* prise sur le dioc. de Puno (Pérou). — 29° 7 nov. Id. de *Coroica,* prise sur le dioc. de La Paz (Bolivie). — 30° 22 nov. Nouveau dioc. de *Mazatlana,* pris sur ceux de Durango et de Sinaloa (Mexique). — 31° 11 décembre. De *Mullaen,* pris sur celui de Libreville (A.O.F.). — 32° 22 novembre. Nouv. province eccl. de *Chihuahua,* prise sur la prov. de Durango (Mexique).

3 juin 1958 : Création d'un Institut Pontifical de Pastorale (texte dans l'*Ami* 1958, p. 751).

LETTRES APOSTOLIQUES. — Le vol. des *Acta* de 1958 renferme une soixantaine de ces Lettres, réparties du 30 mai 1955 au 12 juillet 1958. Erection de basiliques mineures, déclaration de Patrons. Notons, au 14 février 1958, que Ste Claire d'Assise est choisie comme patronne de la Télévision.

LETTRES DU PAPE. — Du 8 déc. 1957 au 29 sept. 1958 une vingtaine de lettres sont adressées à divers personnages, parmi lesquels le Cardinal Tisserant (2 août) que le St-Père constitue son légat aux Congrès Marial et Mariologique de Lourdes ; Mgr Marmottin, archevêque de Reims (29 sept.) au sujet de la restauration de la Basilique de S. Remi.

DISCOURS ET ALLOCUTIONS. — 21 septembre 1958. — Au 12[e] congrès international de philosophie, à Venise : le rationalisme, obstacle à la charité (*Doc. cath.* 1958, col. 1290).

23 septembre. Aux directeurs des Grands Séminaires d'Amérique latine : *la formation du prêtre.* (*Doc. cath.* 1958, col. 1282).

4 octobre. Au 10[e] Congrès national italien de chirurgie plastique : nature et problèmes de la chirurgie esthétique (*Doc. cath.* 1958, col. 1455).

Allocution, non prononcée, pour le 50[e] anniv. de la fondation du Séminaire des Pouilles : *le sacerdoce,* suprême souci de Pie XII (publiée dans l'*Osserv. Romano* du 17 octobre. *Doc. cath.* 1958, col. 1515 ; *Ami* (Prédication), 1958, p. 340).

RADIOMESSAGES. — De Noël, 22 déc. 1957, aux peuples du monde entier. « Dans l'harmonie et la lumière du Prince de la Paix ». (*Doc. cath.* 1958, col. 1).

19 février. — Aux élèves des écoles catholiques des Etats-Unis, sollicitant leur charité en faveur des enfants indigents d'autres nations. (*Doc. cath.* 1958, col. 339).

6 avril 1958. — De Pâques. Au monde entier. Le Christ vainqueur de la mort resplendit sur le monde. (*Doc. cath.* 1958, col. 513).

24 avril. — Aux fidèles de Sardaigne, pour le 50[e] anniv. du couronnement de la T. S. Vierge de Bonaria (*Doc. cath.* 1958, col. 649).

19, 26 juillet. — Aux religieuses cloîtrées du monde entier, sur la vie contemplative (*Doc. cath.* 1958, col. 971 et 1029).

27 juillet. — A la première Conférence mondiale catholique de la santé (*Doc. cath.* 1958, col. 1025).

17 août. — Aux fidèles d'Allemagne rassemblés à Berlin, pour le « Katholikentag » (*Doc. cath.* 1958, col. 1157).

17 septembre. — Aux pèlerins de Lourdes participants au 10[e] Congrès marial international (*Doc. cath.* 1958, col. 1300).

28 septembre. — Au 3[e] Congrès eucharistique de l'Equateur, à Guyaquil. (*Acta* 1958, p. 745).

MESSAGES ECRITS. — 10 juin 1958. — Aux fidèles présents au Congrès international de « la Famille », à Paris. (*Doc. cath.* 1958, col. 835).

21 juillet. — Aux ouvriers d'Action cath. réunis à Lourdes. (*Acta* 1958, p. 592).

15 août. — Aux participants des « Journées cathol. internationales » de Bruxelles. (*Doc. cath.* 1958, col. 1089).

4 déc. 1957. Convention entre le St-Siège et la Bolivie sur questions missionnaires. (*Acta* 1958, n° 2, 24 févr.).

### Saint-Office

17 juin 1958. — Sont mis à l'Index les ouvrages suivants de Henri Duméry :

1° *Philosophie de la Religion* (Presses universitaires de France, 1957) ; — 2° *Critique et Religion* (Sedes, 1957) ; — 3° *Le problème de Dieu en philosophie de la religion* (Desclée de Brouwer, 1957) ; — 4° *La foi n'est pas un cri* (Casterman, 1957).

### S. C. du Concile

15 février 1958. — Déclaration d'excommunication encourue par les prêtres hongrois Récarède HORWATH, Nicolas BERESZTOCZY et Jean MATHÉ, qui ont violé le décret du 16 juillet 1957. Ce décret interdit, en Hongrie, aux prêtres de solliciter, d'accepter ou de conserver le mandat de député ni aucune autre fonction au Parlement.

### S. C. des Religieux

8 décembre 1957. — Instruction sur la coéducation (*Acta* n° 2, 24 févr. 1958. Trad. dans *Doc. cath.*, col. 403).

30 juillet 1957. — Déclaration sur l'application de la Constitution *Sedes Sapientiæ* aux Congrégations relig. et sociétés de vie commune dépendant de la S. C. Consistoriale et de la S. C. de la Propagande (*Acta* n° 2, 24 févr. 1958. *Doc. cath.* 1958, col. 407).

### S. C. des Séminaires et Universités

27 octobre 1957. — Lettre aux Ordinaires des lieux sur l'étude du latin et rappel des documents pontificaux relatifs à la question (*Acta* n° 6, 26 mai 1958 ; *Doc. cath.*, 22 juin 1958 ; étude dans l'*Ami,* 1958, p. 537).

21 novembre 1957. — Décret d'érection d'une université catholique à Sherbrook (Canada).

### S. C. des Rites

1° 29 mai. *Paderborn.* — Introd. de la Cause de la Servante de Dieu Pauline de MALLINCKRODT, fondatrice des Sœurs de la Charité chrétienne dites « Filles de la B. V. Marie de l'Immaculée Conception ». Née à Minden le 3 juin 1817, décédée le 30 avril 1881.

2° 11 août. *Ruremonde.* — Introd. de la Cause de la Servante de Dieu Claire FEY, fondatrice des Sœurs du Pauvre Enfant-Jésus. Née à Aix-la-Chapelle le 11 avril 1815, décédée le 8 mai 1894.

---

### Actes de S. S. Jean XXIII

ENCYCLIQUES. — 29 juin 1959. « *Ad Petri cathedram* » : vérité, unité et paix sous l'inspiration de la charité. (*Acta* 1959, n° 10, 22 juillet. Trad. dans *Doc. cath.* 1959, col. 897, et *Ami,* 1959, p. 510).

1[er] août. — « *Sacerdotii nostri primordia* », pour le centenaire de la mort du saint Curé d'Ars (*Acta* n° 11, 22 août ; trad. dans *Doc. cath.* 1959, col. 1025) et *Ami* (Prédication) 1959, p. 305 et 313).

29 sept. — « *Grata recordatio* », sur la récitation du Rosaire (*Doc. cath.* 1281, *Ami* (Prédication), 291).

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 7 nov. 1958. — Du diocèse de La Paz (Bolivie) est formée une nouv. prélature « nullius » de *Coroica.* — 9 novembre 1958. Diocèse de « *Ste Catherine en Ontario* », pris sur ceux de Toronto et de Hamilton (Canada) — 13 nov. Préfect. apost. de *Mendien,* prise sur le Vic. ap. de Port-Moresby (Nouvelle-Guinée). — 22 nov. Nouv. diocèse de *Mazatla,* pris sur ceux de Durango et de Sinaloa (Mexique). — 22 nov. Province ecclés. de *Chihuahua,* formée de dioc. détachés de celle de Durango (Mexique). — 11 décembre. Nouveau dio-

cèse de *Mullaen*, pris sur celui de Libreville (A.O.F.). — 11 déc. 1958. A Madagascar : deux nouvelles provinces ecclésiastiques de Diego-Suarez et de Fianarantsoa. — La Préf. apost. de Tsiroanomandidy devient diocèse. — Nouv. prov. eccl. de Libreville constituée des dioc. de Libreville et de Mullaen (A.O.F.). — 8 janvier 1959. Erections d'un chapitre de chanoines dans l'église métrop. de *Chihuahua* (Mexique). — 10 janv. Le dioc. de Changanacherry (Indes) devient archidioc. et une province ecclésiastique de ce nom est constituée. — Prélat. nullius de Sicuana, prise sur le diocèse de Cuzco (Pérou). — 17 janvier. Nouv. diocèse de *Patos*, pris sur ceux de Cajazeiras et de Campina-Grande (Brésil). — 2 avril. La Préf. ap. de Oturkpo (Nigeria) devient diocèse. — 9 avril. Préf. apost. de *Solwezi*, prise sur le Vic. ap. de Ndola (Afr. anglaise).

LETTRES APOSTOLIQUES. — Une quinzaine, de février à juillet : déclaration de patrons, érection de basiliques mineures. A noter :

22 février 1959. — Le Conseil Pontifical préposé au cinéma, radio et télévision est pourvu d'un nouveau règlement.

19 mars. — S. Laurent de Brindes C. est proclamé Docteur de l'Eglise.

12 avril. — Canonisation de S. Charles de Sezze et de Ste Joaquina de Vedruna de Mas. Proclamation et homélie (*Acta* n° 6, 16 mai. *Doc. cath.*, col. 583).

26 avril. — Béatification de la V. Hélène GUERRA, fondatrice des Oblates du St-Esprit, dites Sœurs de Ste Zita.

3 mai. — Béatification de la V. M.-Marg. Dufrost de Lajemmerais, veuve D'YOUVILLE, fondatrice et 1re Supérieure générale des Sœurs de la Charité.

1er juillet. — Approbation des règles et constitutions de la Congrég. des Clercs déchaussés de la Ste Croix et Passion de N.-S.

LETTRES DU PAPE. — A divers personnages : 18, du 23 déc. au 2 août 1959.

MOTU PROPRIO. — 17 mai 1959. L'Athénée pontifical du Latran reçoit le titre d'Université.

HOMELIES. — 4 novembre 1958. — A l'occasion de son couronnement. « Pasteur de tout le troupeau » (*Acta* n° 18, 22 nov. 1958, *Doc. cath.*, 1958, col. 1473).

23 novembre. — A la prise de possession de sa cathédrale, St-Jean de Latran, sur la cérémonie et sa signification. (*Acta* n° 19, 13 déc. 1958, *Doc. cath.*, 1958, col. 1601).

25 janvier 1959. — A la basilique de St-Paul-hors-les-Murs, pour clôturer la Semaine de l'unité de l'Eglise, et prier à l'intention de l'Eglise de Chine persécutée. (*Acta* n° 2, 27 févr. 1959 ; *Doc. cath.*, 1959, col. 193).

ALLOCUTIONS ET DISCOURS. — 15 novembre 1958. — Au Conseil épiscopal latino-américain réuni à Rome, sur les problèmes de l'Eglise en Amérique latine et les moyens d'y faire face (*Acta* n° 20, 29 déc. 1958, *Doc. cath.*, 7 déc. 1958).

27 novembre. — A l'Athénée pontifical du Latran : science théologique et apostolat (*Acta* n° 20, id. *Doc. cath.*, 21 déc. 1958).

29 novembre. — A la réception du card. Wyszynski et aux Polonais résidant à Rome. (*Acta* n° 20, 29 déc. 1958, *Doc. cath.*, 21 déc. 1958).

30 novembre. — Aux élèves du Collège urbain de la Propagande. (*Acta* n° 20, id. *Doc. cath.*, 20 déc. 1958).

30 novembre. — A la réception du shah d'Iran. (*Acta* et *Doc. cath.*, id).

18 janvier 1959. — A l'université pontificale grégorienne. Mémoire de Grégoire XIII, conseils aux élèves. (*Acta* 1959, n° 2, 27 fév. *Doc. cath.*, col. 215).

25 janvier. — Aux cardinaux réunis au monastère bénédictin de St-Paul-hors-les-Murs, annonçant un synode diocésain pour Rome, la célébration d'un concile œcuménique, et la mise à jour du Code de Droit Canon (texte italien dans *Acta* n° 2, 27 févr. 1959 ; résumé dans *Doc. cath.*, 15 février 1959).

30 janvier. — Aux chefs d'entreprise italiens (*Acta* n° 2, *Doc. cath.*, col. 286).

10 février. — Aux prédicateurs de Carême à Rome : sagesse, simplicité, charité (*Doc. cath.*, 1959, col. 275).

12 mars. — Aux prêtres de l'Union apostolique du clergé, réunis à Rome pour le centenaire de la mort de S. J.-M. Vianney (en italien, *Acta* n° 4, 11 avril. *Doc. cath.*, col. 403, *Ami* (Prédication), 119 et 128).

18 mars. — Aux malades du Centre des volontaires de la souffrance (*Doc. cath.* 1959, col. 457).

1er avril. — A la Fédération des Universités catholiques (*Doc. cath.*, col. 513). — Au Congrès des écrivains et artistes noirs (*ibid.*, col. 523).

4 avril. — Au premier Congrès international des études cicéroniennes (*Doc. cath.*, col. 517).

12, 13 avril. — Aux pèlerins venus pour la canonisation de S. Charles de Sezze et de Joaquina de Vedruna de Mas.

16 avril. — Aux familles franciscaines réunies au Latran pour le 750e anniv. de la règle de S. François. (*Acta* 1959, n° 6, 16 mai. *Doc. cath.*, col. 577).

22 avril. — Aux cultivateurs d'Italie (cf. *Ami* (Prédic.), p. 212).

26 avril. — Aux zélatrices des Œuvres pontificales missionnaires d'Italie.

1er mai. — A l'Association chrétienne des travailleurs d'Italie.

3 mai. — Aux « Equipes Notre-Dame », sur la famille chrétienne.

11 juin. — A des anciens aumôniers militaires italiens (cf. *Ami*, Prédication, p. 238).

27 juin. — A la réception du général de Gaulle (*Doc. cath.*, col. 929).

28 juin. — Aux premières Vêpres de la fête de S. Pierre et S. Paul (*Doc. cath.*, col. 921).

7 juillet. — Aux assistants diocésains de la jeunesse d'A. C. italienne et de la Fédération universitaire cathol. italienne (*Doc. cath.*, col. 1049).

29 juillet. — Au Congrès mondial des aveugles (*Doc. cath.*, col. 1089).

11 août. — Aux dirigeants diocésains de l'A. C. italienne (ibid., col. 1095).

5 septembre. — Au IVe Congrès de l'Assoc. italienne des maîtres catholiques (ibid., col. 1217).

25 septembre. — Au Congrès général des Bénédictins (*Doc. cath.*, 1285).

RADIOMESSAGES. — 23 déc. 1958. — Message de Noël : souvenir des 19 discours de Pie XII à Noël ; unité et paix. (*Acta* 1959, n° 1, 24 janv. *Doc. cath.* 1959, col. 35).

18 févr. 1959. — Pour la clôture de l'année mariale : les leçons de Lourdes (*Acta* n° 3, 11 mars. *Doc. cath.* 1959, col. 271 ; *Ami* (Prédic.), p. 146).

28 mars. — Message de Pâques : L'Eglise vivante du Christ vivant. (*Doc. cath.* 1959, col. 449).

28 avril. — Demande de prières pour le Concile, pendant le mois de Marie (Acta n° 6-7, 16 mai. *Doc. cath.*, col. 589).

17 mai. — Aux Vêpres solennelles de la Pentecôte (*Acta* n° 8, 22 juin). Aux fidèles portugais inaugurant une statue au Christ-Roi, près de Lisbonne.

28 juin. — A l'ouverture de l'année mondiale du Réfugié (*Doc. cath.*, col. 925).

5 juillet. — Aux fidèles présents au 17e Congrès eucharistique de Lyon (*Acta* n° 10, 22 juillet ; cf. *Ami* (Prédic.), p. 244).

20 août. — Au 2e Congrès des Congrégations Mariales à Newark (U.S.A.).

13 septembre. — Au 16e Congrès eucharistique national italien à Catane (Sicile).

MESSAGES (écrits). — 8 déc. 1958. — Au card. Liénart.

25 janvier 1959. — A l'épiscopat du Viet-Nam.

21 avril. — Au clergé des trois Vénéties réuni autour du corps de S. Pie X (*Doc. cath.*, col. 641).

7 juin. — Au pèlerinage militaire international de Lourdes.

24 juillet. — Au pèlerinage des prêtres infirmes à Lourdes.

---

## CONGREGATIONS ROMAINES

### Saint-Office

I

NOTIFICATION

6 mars 1959. — Au sujet de la Sœur Faustina Kowalska, de l'Institut de N.-D. de la Miséricorde, morte en 1938 près de Cracovie :

1° On doit interdire la diffusion des images et des écrits qui présentent la dévotion à la divine Miséricorde dans les formes proposées par cette religieuse.

2° On confie à la prudence des évêques le devoir d'écarter les susdites images qui, éventuellement, auraient été déjà exposées au culte.

II

RÉPONSE

25 mars 1959. — Il n'est pas permis aux citoyens catholiques de donner leur voix aux partis ou aux candidats qui, bien qu'ils ne professent pas de principes opposés à la doctrine catholique, ou s'attribuent même la qualification de chrétiens, s'unissent toutefois en fait aux communistes et les favorisent par leur action. On renvoie au décret du Saint-Office du 1er juillet 1949, n° 1.

III

AVERTISSEMENT

8 mai 1959. — Mise en garde au sujet de l'abbé Taddei (du diocèse de Biella); d'abord suspens *a divinis*, puis privé du droit de porter l'habit ecclésiastique, il est passé à une secte acatholique et s'est fait consacrer évêque. Il a osé conférer les ordres sacrés. Les Ordinaires sont avertis que :

*a*) les sujets ainsi ordonnés sont considérés comme hérétiques, ou au moins suspects d'hérésie ;

*b*) que ces ordinations ne sont pas reconnues par l'Eglise, et que ces sujets doivent être considérés comme des laïcs, y compris la faculté de contracter mariage.

IV

3 juillet 1959. — Lettre du card. Pizzardo au card. Feltin annonçant l'arrêt de l'expérience des « prêtres au travail ».

On trouvera la traduction de cette Lettre importante dans la *Doc. cath.* du 4 octobre 1959 (col. 1221-26). Voici les principaux passages de ce document :

*La nécessité d'un apostolat ouvrier intense et efficace*

1. Le Saint-Siège partage la conviction des évêques de France au sujet de la nécessité d'un apostolat intense et efficace dans les milieux ouvriers pour les ramener à la foi et à la pratique de la vie chrétienne, dont ils se sont malheureusement éloignés.

Il félicite les évêques français de leur zèle pastoral et des grands efforts qu'ils ont faits et font encore pour résoudre le grave problème de l'évangélisation des milieux ouvriers.

Il est convaincu qu'avec la grâce de Dieu les prêtres qui se dévouent à cet apostolat sauront réveiller dans le fond de l'âme des ouvriers français une aspiration chrétienne enracinée par la longue tradition catholique de leur pays. D'ailleurs, il est bien difficile de considérer comme totalement déchristianisées des masses d'hommes dont un très grand nombre encore ont reçu le caractère sacré et indélébile du baptême.

*Il n'est ni indispensable ni conforme*
*à la conception traditionnelle du sacerdoce*
*que des prêtres se fassent ouvriers*

2. Le Saint-Siège estime que pour évangéliser les milieux ouvriers, il n'est pas indispensable d'envoyer des prêtres comme ouvriers dans les milieux de travail et qu'il n'est pas possible de sacrifier la conception traditionnelle du sacerdoce à ce but, auquel pourtant l'Eglise tient comme à l'une de ses missions les plus chères.

En effet, c'est essentiellement pour exercer des fonctions sacrées que le prêtre est ordonné : offrir à Dieu le saint sacrifice de la messe et la prière publique de l'Eglise, distribuer aux fidèles les sacrements et la parole de Dieu. Toutes les autres activités du prêtre doivent être ordonnées en quelque manière à ces fonctions ou en découler comme des conséquences pratiques, et tout ce qui est incompatible avec elles doit être exclu de la vie du prêtre.

Il est bien vrai que le prêtre, comme les apôtres, est un témoin (cf. *Act.*, I, 8), mais c'est pour attester de la résurrection du Christ (cf. *Act.*, I, 22), et donc de sa mission divine et rédemptrice. Or, c'est avant tout par la parole qu'il doit témoigner, et non par le travail manuel accompli parmi les ouvriers comme s'il était l'un d'entre eux.

*Le travail en usine est incompatible avec la vie sacerdotale*

3. En outre, le Saint-Siège estime que le travail en usine ou en chantier est incompatible avec la vie et les obligations sacerdotales.

En effet, les jours de travail, il serait presque impossible au prêtre de remplir tous les devoirs de prière que l'Eglise exige de lui chaque jour : célébration de la sainte messe, récitation intégrale du bréviaire, oraison mentale, visite au Saint Sacrement et chapelet.

Et même si certains y arrivaient, il n'en resterait pas moins qu'ils consacreraient au travail manuel un temps qui devrait être employé au ministère sacerdotal ou à l'étude sacrée (cf. can. 129) : les apôtres n'ont-ils pas précisément institué le diaconat pour se libérer des tâches temporelles et pour vaquer à la prière et à la prédication (cf. *Ac.*, VI, 2, 4) ?

D'autre part, le travail en usine ou même dans des entreprises moins importantes expose peu à peu le prêtre à subir l'influence du milieu. Le « prêtre au travail » ne se trouve pas seulement plongé dans une ambiance matérialisée, néfaste pour sa vie spirituelle et souvent même dangereuse pour sa chasteté, il est aussi amené comme malgré lui à penser comme ses camarades de travail dans le domaine syndical et social et à prendre part à leurs revendications : redoutable engrenage qui le mène rapidement à participer à la lutte des classes. Or, cela est inadmissible pour un prêtre.

*La formule des instituts séculiers*

Le Saint-Siège demande aux évêques de France d'envisager si le moment n'est pas maintenant venu d'ajouter à ces excellentes initiatives la création d'un ou de plusieurs instituts séculiers composés de membres prêtres et de membres laïcs.

Ces derniers pourront travailler dans les usines sans autre limite de temps que celles qu'exigent la vie spirituelle et leur santé : membres d'une institution d'Eglise, ils porteront un témoignage particulièrement qualifié.

Dans cette nouvelle forme de Mission ouvrière, les prêtres auront un rôle important et efficace. A leurs confrères laïcs ils donneront une instruction religieuse et une formation spirituelle profondes et adaptées à leur état de vie et à leur condition ouvrière. Ils leur feront connaître toujours mieux la doctrine sociale de l'Eglise, en particulier sur les problèmes du travail. Ils les guideront dans leur action quotidienne auprès de leurs compagnons de travail, les conseilleront dans leurs problèmes et les soutiendront dans leurs difficultés.

Grâce au contact réalisé par ces membres laïcs de l'institut séculier, ils pourront commencer à exercer le ministère sacerdotal auprès des ouvriers, en dehors de l'usine, et auprès des familles et des enfants. Leur connaissance, approfondie et entretenue par l'étude, de la doctrine sociale de l'Eglise, leur permettra de conseiller les ouvriers en matière syndicale et en tant d'autres questions d'ordre temporel, sur lesquelles ils leur donneront la vraie solution chrétienne. Enfin et surtout, dans le climat de confiance réalisé par ces contacts, ils pourront peu à peu ouvrir ces âmes à la vérité surnaturelle et les amener à la pratique de la vie chrétienne.

---

**S. C. des Rites**

I

## CAUSES DES SAINTS

1° 20 nov. 1958. — *Bergame.* Introduction de la Cause du Serviteur de Dieu Louis PALAZZOLO, prêtre, fondateur des Sœurs dites « des petites pauvres ». Né à Bergame le 10 décembre 1827, décédé le 15 juin 1886.

2° 28 janvier 1959. — *Paris.* Reprise de la Cause de la B^se^ Marie de la Providence (Eugénie SMET), fondatrice des Sœurs Auxiliatrices des âmes du Purgatoire.

3° 28 janvier. — *Milan.* Introduction de la Cause de la Servante de Dieu Marie-Anne SALA, de la Congrégation des Sœurs dites « Marcellines ». Née à Brivi le 21 avril 1829. Munie de diplômes d'enseignement supérieur, elle fut employée surtout à l'enseignement des jeunes filles. Elle vint à Chambéry en 1878, fonder une maison de son Ordre qu'elle dirigea pendant un an. Décédée le 24 novembre 1891.

4° 13 février. — *Alep d'Arménie.* Introd. de la Cause (déclaration de martyre) des Serviteurs de Dieu SALVATOR LILLI, Frère Mineur, et de dix Compagnons, mis à mort en haine de la foi. Salvator, né à Cappadoce des Abruzzes, le 19 juin 1853 ; profès chez les Mineurs en 1874 ; prêtre en 1878, supérieur de Maison et curé de Murasc, massacré par les Turcs, 22 novembre 1895.

5° 11 mars 1959. — *Lucques.* Décret sur les miracles pour la béatification de la Vén. Hélène GUERRA, fondatrice des Oblates du St-Esprit dites Sœurs de Ste Zita. — 19 avril. Décret *de tuto*, pour sa béatification.

6° 11 mars. — *Montréal.* Décret sur les miracles pour la béatification de la Vén. Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve D'YOUVILLE, fondatrice et première supérieure générale des Sœurs de la Charité. — 19 avril. Décret *de tuto* pour sa béatification.

II

## OFFICE ET MESSE

7° 8 juillet 1959. — Office et Messe de S. Laurent de Brindes, Confesseur et Docteur de l'Eglise, dont la fête est fixée au 21 juillet (Bref du 19 mars 1959).

L'Office et la Messe sont ceux du *Commun des Docteurs,* sauf les 3 leçons du II^e^ Nocturne, et l'Oraison dont voici le texte :

*Oratio*

Deus, qui ad ardua quæque pro nominis tui gloria et animarum salute, beato Laurentio, Confessori tuo atque Doctori, spiritum sapientiæ et fortitudinis contulisti : da nobis in eodem spiritu et agenda cognoscere; et cognita, ejus intercessione, perficere. Per Dominum...

Voir dans l'*Ami* du 25 juin 1959, p. 401, une étude sur la vie et l'œuvre de S. Laurent de Brindes).

---

**S. Pénitencerie**

*Prières de S. S. Jean XXIII*

I

POUR L'EGLISE DU SILENCE

O Jésus, Fils de Dieu, qui avez aimé votre Eglise et vous êtes livré vous-même pour elle, afin de la sanctifier, et de la faire paraître devant vous glorieuse et immaculée (Cf. Ephes., v, 23-27), regardez avec miséricorde les tristes conditions où gît votre Epouse mystique dans

certaines parties du monde catholique, et aujourd'hui particulièrement dans la grande nation chinoise.

Vous voyez, ô Seigneur, les embûches qui menacent les âmes de vos fidèles, vous connaissez les insinuations calomnieuses proférées contre vos pasteurs, vos ministres et vos fidèles qui aspirent à répandre la vérité évangélique et votre règne qui n'est pas de ce monde ! Combien insistantes et pernicieuses sont les tentatives faites pour déchirer la robe sans couture de votre Epouse, l'Eglise, une, sainte, catholique, apostolique et romaine, séparant la hiérarchie et les communautés locales d'avec l'unique centre de vérité, d'autorité et de salut, le Siège de Pierre.

Devant le spectacle d'aussi grands maux, nous vous demandons avant tout pardon pour les offenses commises contre vous. En vérité, les paroles que vous adressiez à Saul de Tarse, sur le chemin de Damas : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » (Actes, IX, 4), vous pouvez bien les répéter aujourd'hui comme d'autres fois au cours de l'histoire récente et passée.

Nous gardons toujours confiance dans l'efficacité des paroles sublimes que vous adressiez à votre Père, du haut de la croix : « Père, pardonnez-leur parce qu'ils ne savent ce qu'ils font ». (Luc, XXIII, 34). Comme votre sacrifice fut une source de salut universel, qu'ainsi, par votre grâce, le martyre que l'Eglise, votre Epouse, notre Mère, subit dans diverses régions soit salutaire pour tous les hommes.

O Prince de la paix, faites que les évêques et les prêtres, les religieux et les laïcs soient partout et toujours « soucieux de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix » (Ephes., IV, 3). Que votre force toute-puissante ait raison de tous les calculs humains, afin que pasteurs et troupeaux demeurent obéissants à la voix de l'unique Pasteur universel, le Pontife romain qui sent en son cœur la responsabilité de cette suprême aspiration de votre amour : « Père saint, ceux que tu m'as donnés, garde-les dans ton amour afin qu'ils soient un comme nous sommes un ». (Jean, XVII, 11).

Jetez enfin, ô notre Rédempteur, un regard complaisant sur les mérites et les prières de Marie, votre Mère et la nôtre, l'auguste Reine des Missions et de l'Eglise universelle ; sur les sueurs, le sacrifice et le sang d'innombrables hérauts de la foi, qui vous rendirent partout et vous rendent toujours un témoignage héroïque, vous souvenant surtout de votre Sang précieux, répandu pour la multitude des hommes en rémission des péchés ; donnez à la Chine et au monde entier votre paix, puisqu'il n'y a espérance, victoire et paix, qu'en vous seul, Notre Seigneur, Roi immortel des siècles et des nations.

(Trad. *Doc. cath.* 1958. col. 210).

**23 janvier 1959 : Indulgence partielle de 3 ans. (*Acta* du 27 février).**

---

## II

### Pour le Congrès eucharistique de Munich

(Voir texte dans *Ami* (Prédic.) p. 112).

**21 février 1959 : Indulgence partielle de 10 ans; ou indulgence plénière à gagner *une fois par mois*, si la récitation est quotidienne, et aux conditions ordinaires.**

---

## III

### Prière des Automobilistes

Dieu, Père Tout-Puissant, qui avez créé l'homme à votre image en lui infusant une âme immortelle qui aspire vers vous et, par les voies de la foi, veut arriver jusqu'à vous et se reposer en vous, accordez-nous, à nous automobilistes, obligés de parcourir les routes de ce monde au service de nos frères, d'avoir conscience de notre grave responsabilité, et montrez-nous le chemin de la charité et de la prudence.

Jésus, Verbe incarné, qui avez parcouru ici-bas les routes, par terre et par mer, pour fuir vos ennemis, guérir les malades, prêcher le royaume des cieux, rendez-nous forts et persévérants dans le bien et conservez-nous toujours dans votre grâce.

Vierge Immaculée, qui avez été le soutien de Jésus enfant sur les chemins de l'exil, son guide dans ses voyages d'adolescent à la Ville sainte, qui étiez à son côté lorsqu'il gravissait le Calvaire et qui maintenant, élevée au ciel, êtes Reine du monde, Mère de bonté et de miséricorde, voie et porte du paradis, soyez-nous propice au cours de notre voyage terrestre ; protégez-nous des dangers de l'âme et du corps auxquels nous sommes continuellement exposés, rendez-nous bons et patients envers le prochain qui se confie à nous.

Esprits célestes qui parcourez les espaces comme messagers du Très-Haut, saints du ciel, vous surtout qui fûtes apôtres et missionnaires, hérauts du Christ, obtenez-nous une foi vive qui guide notre vie vers Dieu et nous maintienne toujours prêts au suprême voyage vers l'éternelle patrie où, avec vous, nous louerons Dieu dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

**5 juin 1959 : Indulgence partielle de 3 ans. (*Acta* du 18 juillet).**

---

## IV

### Acte de Consécration du genre humain à Jésus-Christ Roi

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard sur nous, qui sommes humblement prosternés devant votre autel. Nous sommes à vous, nous voulons être à vous ; et, afin de vous être plus étroitement unis, voici que, en ce jour, chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré-Cœur. Beaucoup ne vous ont jamais connu ; beaucoup ont méprisé vos commandements et vous ont renié. Miséricordieux Jésus, ayez pitié des uns et des autres, et ramenez-les tous à votre Sacré-Cœur. Seigneur, soyez le Roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous ont abandonné ; faites qu'ils rentrent bientôt dans la maison paternelle, pour qu'ils ne périssent pas de misère et de faim. Soyez le Roi de ceux qui vivent dans l'erreur ou que la discorde a séparés de vous ; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin que bientôt il n'y ait plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. Accordez, Seigneur, à votre Eglise une liberté sûre et sans entraves ; accordez à tous les peuples l'ordre et la paix ; faites que, d'un pôle du monde à l'autre, une seule voix retentisse : Loué soit le divin Cœur qui nous a acquis le salut, à lui honneur et gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

**18 juillet 1959. Cette nouvelle formule qui modifie celle de 1926, en supprimant les paroles concernant l'Islam et le Judaïsme, est enrichie : *a*) d'une indulgence *partielle* de cinq ans; *b*) d'une indulgence *plénière*, une fois par mois, aux conditions suivantes : récitation quotidienne, confession, communion et visite d'une église ou d'un oratoire public ; *c*) en la fête du Christ-Roi, dans toute église ou oratoire, même semi-public pour ceux qui en usent légitimement, indulgence *partielle* de sept ans : récitation avec les litanies du Sacré-Cœur, devant le St-Sacrement exposé, ou *plénière* : confession et communion. (*Acta* du 22 août).**

---

## V

### Prières des Séminaristes pour leurs Parents
*composées par la S. C. des Séminaires et Universités*

*Pater, Ave* et *Gloria.*

I. *A Dieu le Père.*

℣. — Je fléchis le genou devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

℟. — De qui toute paternité, au ciel et sur la terre, tire son nom. (*Eph.*, III, 14-15).

*Oraison.* — Dieu qui nous avez donné le commandement d'honorer notre père et notre mère, faites que nos parents, qui vous servent humblement, soient délivrés de toutes adversités et qu'avec votre secours ils méritent de parvenir à la récompense éternelle. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

II. *Au Christ, Fils de Dieu.*

℣. — Que ton père et ta mère se réjouissent !

℟. — Que celle qui t'a enfanté soit dans l'allégresse ! (*Prov.*, XXIII, 25).

*Oraison.* — Seigneur Jésus-Christ qui avez grandi en âge, en sagesse et en grâce dans la soumission à Marie et à Joseph, faites que, avec l'aide de leurs mérites, nous restions fidèles à la divine vocation que vous avez voulue pour nous et que nous profitions bien de notre formation morale et intellectuelle, pour la joie et la satisfaction de nos parents. Vous qui vivez avec le Père et l'Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

III. *Au Saint-Esprit.*

℣. — Les parents de Jésus le menèrent à Jérusalem.

℟. — Pour le présenter au Seigneur (*Luc*, II, 22).

*Oraison.* — Esprit-Saint, emplissez le cœur de nos parents, et faites qu'à leur exemple de nombreux chrétiens donnent avec joie leurs fils au Seigneur pour la gloire de votre nom, le bien de l'Eglise et le salut des âmes. Vous qui vivez et régnez avec le Père et le Fils dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

13 août 1959 : Indulgences : *a*) *partielle* de 500 jours ; *b*) *plénière*, une fois par mois, aux conditions ordinaires, pour une récitation quotidienne.

# L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## Comptes rendus bibliographiques

Louis ANTOINE. — **René Bazin (1853-1932), un témoin de l'Eglise.** — In-8 (12 × 18), de 208 p., 780 fr. Coll. « Apôtres d'aujourd'hui ». — Paris, Lethielleux, 1959.

Rendant compte (19 déc. 1957, p. 763) du *René Bazin* d'Abel Moreau, nous avions plaisir à voir sortir d'une ombre imméritée un authentique écrivain et justice faite de la légende qui voit en lui un auteur « pour enfants de Marie ».

M. L. Antoine nous semble tout remettre en question dans un livre, publié « *cum permissu Superiorum* ». Assurément M. A. n'ignore pas les travaux de ses prédécesseurs : Mgr Francis Vincent, MM. Tony Catta, Wood et Abel Moreau, mais ceux-ci, à l'en croire, « avaient tiré un portrait fixe, immobile, de Bazin ». Il a voulu, lui, tracer une « image mobile », recueillir une sorte de « film », en replaçant l'écrivain dans les milieux et les époques qu'il traversa et l'éclairer « du dedans en recourant sans aucune idée préconçue aux vingt-huit carnets qu'il nous a laissés ». Il ne l'a pas « trouvé conforme à [son] rêve » ! Pour comprendre cette existence et « *l'expliquer* (souligné dans le texte), sans pouvoir toujours l'approuver », il a découvert dans l'âme de Bazin « un conflit latent, jamais entièrement résolu, entre l'esprit et le cœur ».

« Les milieux et le temps où il vécut lui proposaient des options décisives en littérature, en politique, en matière sociale. Il fallait choisir entre Monarchie et République, Classicisme et Romantisme, Art et Religion, Capitalisme et Socialisme. Tout le problème de la Tradition rigide et de la Vie se posait devant lui. Quand son cœur l'entraînait vers l'une, son esprit l'attachait à l'autre... La façon dont Bazin a essayé de résoudre ses conflits, comme ses échecs nous donnent sa *mesure...* » (p. 9). Ainsi le voit-on, dès ses débuts, victime de la « tradition bourgeoise » qui vient de faire alliance avec l'argent et le commerce, incapable d' « oser porter une main sacrilège à l'autel des dieux lares ».

C'est « la Tradition » qui lui fera découvrir l'art chez le graveur F. Gaillard, mais lui interdira la fréquentation des artistes et des poètes qui « hantaient les allées du Luxembourg ». C'est elle qui fera de lui un professeur de droit que « rien ne semble avoir imposé à ses élèves, hormis l'exemple silencieux d'une vie sans reproches et d'une fidélité qui ne devait pas se démentir pendant 47 ans ». Lectures et études — Lamartine, Mistral, Brizeux, et surtout peut-être des *Mémoires d'Outre-Tombe* — contribueront à former un écrivain, « dont l'originalité consistera à réunir des tendances différentes dans une sorte de compromis. »

L'observation de la vie et le sentiment poétique se partageront les œuvres du début, mais « tradition bourgeoise et tentation romantique » vont lutter dans son âme et se disputer sa vie. « Le cas Bazin semble dominé par ce vaste conflit où, finalement, une partie de l'œuvre, va subir un irrémédiable naufrage... et finalement il ne renoncera pas à l'art, il le mettra au service d'autre chose : la religion, la patrie, comme d'ailleurs nombre d'écrivains de l'époque » (p. 68).

Est-ce donc si blamâble ? Tout au long de son livre qui semble tourner au règlement de comptes, l'A. fait grief à Bazin de cette double inspiration. L'écrivain est coupable de tarir les sources auxquelles il doit le meilleur de lui-même, « en les détournant vers des fins utiles ». « Il arrive ainsi à détruire la vérité en mutilant la vie (*La Terre...*) ou en la déformant (*Barrière*), les caractères en les dominant (*Oberlé*) en les faussant (*De toute son âme*)... La prudence fait tous les choix départis à l'art seul (*Isolée, Davidée*) ; la prédication pour la vie remplace la présentation de la vie (*Blé qui lève*). Le roman édifiant supplante le roman catholique, c'est-à-dire écrit par un catholique, ou le roman religieux, c'est-à-dire, selon la pensée de Gide, celui qui s'occupe des « rapports de l'individu avec Dieu ».

Qu'il y aurait à dire sur cette conception du roman catholique, comme sur les rapports de l'art et de la morale ! Et il nous semble particulièrement pénible de voir un catholique — un religieux — porter de l'eau au moulin des pires ennemis de notre foi. Pauvre Bazin qui a laissé « à d'autres ouvrages plus gratuits — nous a-t-on assez rassasié de cette gratuité ! — le soin de libérer la poésie que ses idées religieuses et ses principes littéraires ont tenue si souvent captive dans son âme » (p. 165) ; qui n'a « pas entièrement réalisé sa vocation d'artiste... parce qu'il a voulu remplir le rôle d'un apôtre dont sa foi, ses conseillers, les circonstances lui montraient la valeur » ! (p. 191).

Que Bazin « conservateur obstiné, qui ferme les yeux au visage nouveau des êtres et des choses » (p. 162) s'avise donc de parler de « profondeur ou-

vrière », on accompagne l'épithète d'un *sic* ironique (p. 65). Il n'est pas plus heureux quand il traite des questions paysannes, « ce paradis où l'on ignore l'usine et la peine des hommes et le péché du monde ». Et l'A. de s'esclaffer sur « la vanité inconsciente » de l'écrivain qui recueillit les louanges de la critique, à propos de ce *Roi des Archers* (1928), où le beau rôle revient au patronat et où la J.O.C. n'obtenait « rien qu'une petite page perdue dans le livre » (p. 169). Quant au héros de *Magnificat*, il ne doit ses victoires qu'aux « sacrifices d'autrui », mais on concède à Bazin d'avoir « pu orienter l'Eglise vers son apostolat actuel en France », en faisant de son prêtre un « fils de la Charité » (p. 173).

Ne se heurte-t-il pas d'ailleurs à « mur de préjugés et de conformismes » ? Et d'accabler l'homme sous cette anecdote doublée d'un aveu emprunté aux « Carnets » : en 1928, il se trouve aux Rangeardières. Une fermière vient s'installer dans le voisinage. Huit grands gars l'aident dans son déménagement. Le soir venu, Bazin s'inquiète de savoir où ils vont coucher. On finit par s'arranger entre fermiers... et Bazin songe : « *Je devrais* leur offrir deux lits chez moi... » Il ne le fait pas et il confie à son carnet : « J'en ai un grand regret. Nous ne sommes pas assez FRATERNELS » (p. 196). Il y a longtemps que saint Paul a reconnu deux hommes en lui. Qui lui jettera la première pierre ? Et reprochera-t-on à saint Augustin l'humilité de ses « *Confessions* » ?

Ce besoin de rapetisser l'homme se fait sentir jusque dans les allusions à sa taille (p. 66 et p. 116). L'écrivain n'est pas mieux traité : la phrase manque de rythme (p. 88) ; les morceaux de bravoure font sentir « l'avocat rompu aux exercices de rhétorique » (p. 46), etc. ; ses biographies, dont l'une au moins, celle du P. de Foucauld, est considérée comme un chef-d'œuvre par l'ensemble de la critique (cf. Clouard), ne laissent paraître l'âme « qu'à travers citations et digressions » (p. 160). Suprême regret : « Ah ! si Bazin avait connu les surréalistes, au lieu du réalisme... » (p. 148).

Telle n'est point l'opinion d'un écrivain que M. A. récusera difficilement. Mauriac [1] s'exprimait ainsi dans son *René Bazin* (Alcan, 1931) : « Voici donc un écrivain au sens le plus fort du terme (et je sais l'admiration qu'un homme comme Paul Claudel nourrit pour le style de M. René Bazin). Nul aujourd'hui n'écrit plus purement. Nous avons montré à quel point il était un visuel, un homme pour qui le monde extérieur existe — et qu'il n'est aucun autre prosateur vivant dont l'œuvre rappelle autant que la sienne celle des grands paysagistes français et hollandais. D'autre part, ce catholique ne recule guère devant les sujets brûlants, et nous savons qu'il ne redoute pas de nous livrer l'accès des cœurs malades et déchus. Rien de ce qui émeut notre époque ne lui est étranger. Voici l'un des rares romanciers de ce temps — au vrai, n'est-il pas le seul ? — qu'intéresse profondément le conflit du capital et du travail. »

Quant à la bibliographie dressée par L. A. où l'on remarque l'absence de plusieurs ouvrages (dont l'un au moins appartient au même éditeur), il nous indique « pourquoi ils ne figurent pas ici » : « le ton d'éloge excessif et continu où ils se tiennent nous a paru commandé moins par le mérite littéraire de l'auteur que par l'estime pour l'homme ». Quelques-uns cependant : Cardinal Grente, P. de Mondadon, P. Janvier, G. Lenôtre, Louis Chaigne, Maurice Souriau et d'autres, eussent remplacé avantageusement p. ex., celui de Montuclard.

Et pour qu'on ne nous accuse pas d'avoir cédé nous-même à l'humeur, voici le jugement d'un historien chevronné de la littérature, le P. A. de Parvillez : « Quand il apprécie le talent de Bazin, Louis Antoine insiste sur les imperfections, les déficits, les petits côtés, les prétendus manques de goût, avec une sorte d'acharnement, comme un professeur décidé à donner une mauvaise note. Sans nier les qualités, il s'attarde aux critiques et ses sévérités sont discutables. L'histoire de la littérature et des variations du goût montrent les dangers de ces jugements trop affirmatifs » (*Livres et lectures*, sept. 1959, p. 507). A. D.

[1] Cité par André Billy, dans *Le Figaro littéraire* du 8 août 1959.

---

S. THOMÆ AQUINATIS. — **Summa Theologica. I Prima Pars.** — XXIV-851 p. (12 × 19) ; relié toile. Prix non indiqué. — Madrid, Editorial catolica, Alfonso XI, 4. 1955.

La « Bibliothèque des auteurs chrétiens » de Madrid a commencé en 1947 la publication de la *Somme* de S Thomas, avec le texte latin de l'édition léonine, une traduction espagnole et des notes. Les PP. Dominicains en étaient les auteurs. Le tome XII (*Vie du Christ*) est paru en 1955.

Cette œuvre importante dépassait les besoins et les ressources des étudiants. Pour eux, les mêmes Pères ont préparé une édition simplifiée : texte latin (léonien) seul, sans notes. Le premier volume (Ia Pars) porte l'*imprimatur* de 1951. Il reparaît sans changement. Le texte est distribué en deux colonnes par page. En tête de chaque article sont donnés les renvois habituels aux autres œuvres de saint Thomas. Au bas des pages se trouvent les références (sans citations de textes) aux Pères (édit. Migne) et à Aristote (édition Didot et Bekker). La netteté des caractères d'imprimerie est suffisante dans l'ensemble ; la reliure toile est solide. Cette édition nous paraît bien convenir au but visé.

---

R. P. TRUDEL, O. F. M. — **Monseigneur Ange-Marie Hiral,** O. F. M. Fasc. 3 : **Fondateur et Gardien à Québec. — In-8 de 264 p., 2 doll. 50.** — Montréal (Canada). Editions franciscaines, 1959.

Ce 3e fascicule (pour le 2e, cf. *Ami*, 1959, p. 96) n'englobe que huit années de la vie du religieux (1900-1907). Après un résumé de l'histoire des Récollets à Québec, il décrit l'activité du P. Hiral comme fondateur du couvent franciscain dans cette ville et organisateur de la restauration franciscaine.

L'auteur veut manifestement rédiger non seulement une biographie de Mgr Hiral, mais une histoire de la restauration elle-même. Il accumule les précisions, cite amplement les lettres et autres documents, et fait ainsi revivre dans ses moindres détails la silhouette des personnes et la trame des événements. Nous assistons ainsi, par exemple, aux premiers offices religieux de la première petite communauté, où la ferveur était si grande qu'il fallait parfois une demi-heure pour réciter Sexte et None — mais on ne nous cache pas non plus les fous-rires irrésistibles qui venaient faire diversion avec la ferveur angélique. Ou encore nous sommes mis au courant des mesquineries qui se rencontrent si souvent dans la vie apostolique des prédicateurs, mais cela donne l'occasion d'admirer les saines et franches réactions du Père Hiral. Et ainsi de suite.

Comme les précédents, ce fascicule intéressera vivement les Canadiens et tous ceux qui ont connu les personnages dont il est question. Et quand les fascicules seront parus au complet (neuf sont prévus), ils constitueront une belle somme de renseignements sur l'histoire de l'apostolat franciscain.

---

**IMPRIMATUR**
Lingonis, die 24 novembris 1959
G. MICHEL, *vic. gen.*

**Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé***
**4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)**